



NATIONAL ROUND TABLE ON THE ENVIRONMENT AND THE ECONOMY
TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

NRTEE Official Reports Copyright and Reproduction Notice

All **NRTEE Official Reports** (“Works”), provided on this USB memory key and identified in the **NRTEE Official Reports List** folder, contain their individual copyright and reproduction notice. The notice in each of these Works is replaced and superseded by the following copyright and reproduction notice, effective February 22, 2013:

© This Work is protected by copyright and made available for personal or public non-commercial use and may be reproduced, in part or in whole, and by any means, and may be further distributed for non-commercial use, without charge or further permission. All users are required to indicate that the reproduction, whether in part or in whole, is a copy of a Work of the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE). Reproduction, in whole or in part, of this Work for the purpose of commercial redistribution is strictly prohibited. Furthermore, no right to modify or alter in any manner the Work is hereby granted.

Consultant Reports Copyright and Reproduction Notice

All **Consultant Reports** (“Works”), provided on this USB memory key and identified in the **Consultant Reports List** folder, were prepared for, or commissioned by, the National Round Table on the Environment and the Economy (“NRTEE”) in support of its research efforts, and may or may not reflect the views of the NRTEE. Such Works may not contain a copyright notice as they were not intended for public release when they were so prepared or commissioned. In the absence of a copyright notice, and where a copyright notice may in fact appear, the following notice shall be read together with the Work and, where applicable, replace and supersede any existing copyright notice, effective February 22, 2013:

© This Work is protected by copyright and made available for personal or public non-commercial use and may be reproduced, in part or in whole, and by any means, and may be further distributed for non-commercial use, without charge or further permission. All users are required to indicate that the reproduction, in part or in whole, is a copy of a Work of the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE). Reproduction, in whole or in part, of this Work for the purpose of commercial redistribution is strictly prohibited. Furthermore, no right to modify or alter in any manner the Work is hereby granted.

REPORT

OF THE NATIONAL TASK FORCE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY



Submitted to
The Canadian Council of Resource and Environment Ministers
September 24, 1987

September 1987

Honourable Clifford Lincoln
President of the Canadian Council of
Resource and Environment Ministers

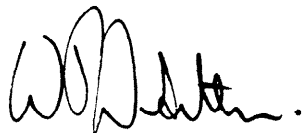
Dear Mr. Lincoln:

It is our pleasure to present the
Report of the National Task Force on
Environment and Economy to you, as
President of the Canadian Council of
Resource and Environment Ministers.

Our report contains recommenda-
tions for actions which we feel will
assist Canada in its efforts to integrate
environmental and economic decision
making. The Task Force members are
unanimous in their desire to ensure
that progress is made on this important
issue.



Gerard Lecuyer
Task Force Chairman



Roy Aitken
Task Force Vice-Chairman

Acknowledgements

The Task Force would like to gratefully
acknowledge the efforts of its Secreta-
riat in the preparation of this report.
The 22 member group was composed
of civil servants, corporate officials and
environmental interest groups repre-
sentatives, who all gave freely of their
time, talent and energy.

FOREWORD

NATIONAL TASK FORCE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY

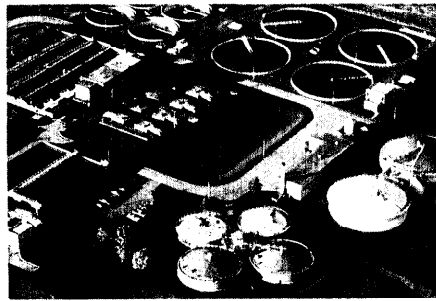
The National Task Force on Environment and Economy was established by the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM) in October 1986 to initiate dialogue on environment-economy integration among Canada's environment ministers, senior executive officers from Canadian industry, and representatives from environmental organizations and the academic community. CCREM asked the Task Force to recommend actions and to report back in September 1987.

The Task Force was formed as a direct follow-up to the visit to Canada in May 1986 of the World Commission

on Environment and Development, and in particular, the special meeting of the World Commission with members of CCREM in Edmonton, Alberta, during their visit. CCREM also asked the Task Force to consider the findings of the World Conservation Strategy Conference held in Ottawa in June 1986, where worldwide progress on conservation strategy development was reviewed.

The mandate of the Task Force has been to foster and promote environmentally sound economic development. Task Force members have approached this mandate with recognition of and support for the main conclusions and recommendations of the World Commission on Environment and Development. In its final report, **Our Common Future**, which was released in April 1987, the World Commission expressed optimism that the world can solve its environmental and economic development problems "in a more open, fair and just manner in a new era of economic growth".

Members of the Task Force share a common desire to improve upon existing processes which result in economic and environmental decisions and to remove barriers to environmentally sound economic development. The Task Force believes that sustainable economic development is central to continued economic prosperity both within Canada and throughout the world.



Introduction	1
Towards Sustainable Economic Development	3
Informed Decision Making	4
Leadership	6
Round Tables	10
Conservation Strategies	12
International Responsibilities	14
Communications and Education	16
Follow up	17

INTRODUCTION

IN TRUST FOR FUTURE GENERATIONS

This report contains ideas and recommendations for bringing Canada's environment and continued economic development into harmony. Our main objective is to promote environmentally sound economic growth and develop-

"All Canadians have a major role to play in making sustainable development a reality."

Honourable Gerard Lecuyer
Minister of Environment, Manitoba

"It is time for government and business to come together to deal with these issues."

Roy Aitken
Executive Vice-President
Inco Limited

ment, not to promote either economic growth or environmental protection in isolation. Complete integration of the environment and the economy would be a tall order in any country; it is made no easier by the complexities of the Canadian mosaic. We believe, however, that such integration is possible. In fact, we believe it is absolutely necessary. With good will, leadership and new processes for decision making and planning, we can meet our responsibility to future Canadians by managing carefully and protecting the resources we hold in trust for them.

Our recommendations reflect the principles that we hold in common with the World Commission on Environment and Development (WCED). These include the fundamental belief that environmental and economic planning cannot proceed in separate spheres. Long-term economic growth depends on a healthy environment. It also affects the environment in many ways. Ensuring environmentally sound and sustainable economic development requires the technology and wealth that is generated by continued economic growth. Economic and environmental planning and management must therefore be integrated.

These ideals cannot easily be put into practice through political, social and economic structures which have been designed for other purposes. The principles of shared responsibility and integrated decision making must become the foundation for our institutions and guide our key decision makers. One of the most important of our recommendations proposes a new cooperative initiative to integrate economic and environmental planning through the participation and debate of senior decision makers in every province and territory and at the national level in Canada. We have called for the creation of Round Tables on Environment and Economy, to provide a forum for these decision makers to work towards a consensus on this fundamental issue.

We give support to the development of "conservation strategies" in every Canadian jurisdiction. Our primary interest in such strategies is to use them as a basis for development which ensures that the utilization of resources today does not damage the prospects of future generations for maintaining or improving their use. We are convinced that the problems of the past can be largely avoided by making use of the technologies and knowledge that we already possess or are now developing. We, therefore, recommend the development of conservation strategies as a valuable multisectoral approach to defining and implementing sustainable economic development.

We have made specific recommendations to explore tools and techniques which can assist all of us to better understand the linkages between the environment and the economy. In this way it will be increasingly possible to provide incentive systems which lead more systematically to economically and environmentally sound development.

Given the recognition that envi-

ronmental considerations are essential to social and economic planning, Canada's cabinet chambers and board rooms must assume new responsibilities. We have made recommendations on leadership in government and industry which reflect and reinforce these responsibilities. We have also recognized the leadership role played by non-government organizations with respect to the early identification and public debate on environmental issues.

We are in basic agreement with the report of the World Commission on Environment and Development, and have made recommendations to continue and to strengthen Canada's role in the international movement to integrate environmental protection and economic development. We have given our support to Canada playing an even larger role in projects demonstrating the linkage of economic and environmental concerns and in international negotiations and discussions dealing with development and trade.

We have made recommendations to increase public participation through better understanding of this issue. In particular, we have recommended that our children be given substantially improved environmental education at the elementary and high school levels, along with a greater understanding of the concept of sustainable economic development.

In formulating our recommendations, we have taken into account the different degrees of development and different economic and environmental circumstances in various jurisdictions in Canada. The recommendations reflect a consensus on the types of action which should be considered in all parts of Canada, recognizing the progress which some jurisdictions have already made on several of our recommendations.

Implementation of the recommendations, in total, will require a commitment of significant money, time and effort. We urge the establishment of funding and support mechanisms through relevant programs, donations or endowments to foundations or other methods of support. We acknowledge that we are only at the beginning of a long road leading towards a healthy and prosperous future. The time to start in earnest is now.

TOWARDS SUSTAINABLE ECONOMIC DEVELOPMENT

ENVIRONMENT IS WHERE WE ALL LIVE; DEVELOPMENT IS WHAT WE ALL DO.

The economy and its participants exist within the environment, not outside it; we cannot expect to maintain economic prosperity unless we protect the environment and our resource base, the building blocks of development. Correspondingly, economic growth and prosperity provide us with the capability to support wise resource management and protect environmental quality. For this reason, we support the goal of sustainable economic development, which we generally define as development which ensures that the utilization of resources and the environment today does not damage prospects for their use by future generations.

At the core of the concept of sustainable development is the requirement that current practices should not diminish the possibility of maintaining or improving living standards in the future. This means that our economic systems should be managed to maintain or improve our resource and environmental base so that the generations that follow will be able to live equally well or better. Sustainable economic development does not require the

preservation of the current stock of natural resources or any particular mix of human, physical and natural assets. Nor does it place artificial limits on economic growth, provided that such growth is both economically and environmentally sustainable. Sustainable economic development implies that resources and the environment must be managed for the long term, taking into account their possible value in the future as well as their value now.

Governments and industry have reacted to correct many of the problems created by past mismanagement of the environment. Sustainable economic development calls for a different approach. It would minimize environmental impact and future clean-up costs by advanced and integrated planning. In a phrase, the remedial, reactive approach would be replaced by "anticipate and prevent" as the dominant concept underlying environment-economy integration.

The political and economic structures of Canada and the world are awakening to the need to make economic development sustainable. Decision making has not yet adapted to fulfill this need. Change is necessary, and it must occur now.

Efforts have been made in Canada to achieve sustainable economic development. The greatest weakness in these efforts has been the sectoral approach to planning and development. This too is starting to change, but the

"It is not possible to have a sound economy without a healthy environment."

Honourable Tom McMillan
Minister of Environment, Canada

"Environmental and economic concerns must go hand in hand."

David Buzzelli
Chairman and President
Dow Chemical Canada Inc.

process must be accelerated. Governments increasingly recognize that they hold resources in trust for both present and future generations. Industry is increasingly working towards long-term environmental solutions. Limited progress to date by all sectors is a reflection of the complexity of the problems and of structural limitations in our economic, social and political systems.

The goal of sustainable economic development cannot be attained without significant change in the way our economic initiatives are planned and supervised. This makes it a challenging goal, even more so in the Canadian context because it will require different approaches in various economic sectors and political jurisdictions across the nation, although the same underlying principles should apply to every jurisdiction.

INFORMED DECISION MAKING

FINDING INCENTIVES FOR CHANGE

Regulations are a necessary part of environmental management. As trustees of the environment, governments must act with vigour to protect it. But regulation is only one element of the solution: Canada has a mixed economy,

"We must not just say but show that the environment and the economy must work together."

Honourable Clifford Lincoln
Minister of Environment, Québec

"Agreement on problem definition is crucial to a successful outcome."

Ian Smyth
President
Canadian Petroleum Association

and the market system with its energy and technological creativity must also contribute to the solution. In order to do this, we must develop new tools and techniques for informed decision making.

We must strengthen our data base on resource distribution and environmental quality, and we must share such data more efficiently and more quickly between jurisdictions. We strongly support efforts to develop state of the environment reporting at the provincial, territorial and national levels as a primary means of sharing our data and communicating effectively to the public on the use and quality of our resources and environment.

We must further explore and develop methods for the valuation of resources such as water, soil and forests. We must explore the pricing of these resources and review the practice of discounting future benefits and costs in order to factor the needs of future generations into present development decisions. Pricing mechanisms can be used to ensure that costs are equitably distributed, and can induce both public and private sector agencies to adopt

efficient and effective pollution control and environmental protection technologies and practices. We must also seek to value environmental amenities such as recreational opportunities and aesthetic attributes that contribute to

quality of life. It is not appropriate to quantify all intangible values in terms of dollars and cents, nor is it appropriate to base all decisions solely on cost-benefit analysis. Methods do exist, however, which can be used to apply economic weights or values to environmental resources, attributes, effects and benefits which are not otherwise bought and sold. We should use these methods where they make sense and

where they can contribute to fair and equitable decision making.

We must improve our ability to forecast the impact of new kinds of development and new industrial processes and products. Technological innovation can pose threats to the workplace and the environment, but it can also be used to enhance workplace safety and environmental quality. The development of new processes and techniques which make less use of hazardous materials or control them better must be a priority. Incentives to increase the likelihood of such developments should be put in place. In a new era of economic growth, the development of clean industrial technology will be essential. Clean technology and the research and expertise which it requires represent an important component of the growing "environmental" economic sector.

Informed decision making can be encouraged and demonstrated by practical examples. To indicate new directions by concrete examples, we urge the use of demonstration projects (*projets exemplificateurs*). These can be used to test new concepts or illustrate new methodologies, but most importantly, to prove that integrated environmental and economic planning can work effectively. Many such projects already exist and should be given greater recognition. New projects should be developed where opportunities exist and these should be communicated to the public and shared with other jurisdictions and industries.

To establish new measures of success, we urge that outstanding achievements in environmentally sound economic development be formally recognized and widely publicized. Awards of excellence and demonstration projects can be among the initiatives considered by the proposed Round Tables on Environment and Economy.



INFORMED DECISION MAKING

FINDING INCENTIVES FOR CHANGE

Regulations are a necessary part of environmental management. As trustees of the environment, governments must act with vigour to protect it. But regulation is only one element of the solution: Canada has a mixed economy,

"We must not just say but show that the environment and the economy must work together."

Honourable Clifford Lincoln
Minister of Environment, Québec

"Agreement on problem definition is crucial to a successful outcome."

Ian Smyth
President
Canadian Petroleum Association

and the market system with its energy and technological creativity must also contribute to the solution. In order to do this, we must develop new tools and techniques for informed decision making.

We must strengthen our data base on resource distribution and environmental quality, and we must share such data more efficiently and more quickly between jurisdictions. We strongly support efforts to develop state of the environment reporting at the provincial, territorial and national levels as a primary means of sharing our data and communicating effectively to the public on the use and quality of our resources and environment.

We must further explore and develop methods for the valuation of resources such as water, soil and forests. We must explore the pricing of these resources and review the practice of discounting future benefits and costs in order to factor the needs of future generations into present development decisions. Pricing mechanisms can be used to ensure that costs are equitably distributed, and can induce both public and private sector agencies to adopt

efficient and effective pollution control and environmental protection technologies and practices. We must also seek to value environmental amenities such as recreational opportunities and aesthetic attributes that contribute to quality of life. It is not appropriate to quantify all intangible values in terms of dollars and cents, nor is it appropriate to base all decisions solely on cost-benefit analysis. Methods do exist, however, which can be used to apply economic weights or values to environmental resources, attributes, effects and benefits which are not otherwise bought and sold. We should use these methods where they make sense and where they can contribute to fair and equitable decision making.

We must improve our ability to forecast the impact of new kinds of development and new industrial processes and products. Technological innovation can pose threats to the workplace and the environment, but it can also be used to enhance workplace safety and environmental quality. The development of new processes and techniques which make less use of hazardous materials or control them better must be a priority. Incentives to increase the likelihood of such developments should be put in place. In a new era of economic growth, the development of clean industrial technology will be essential. Clean technology and the research and expertise which it requires represent an important component of the growing "environmental" economic sector.

Informed decision making can be encouraged and demonstrated by practical examples. To indicate new directions by concrete examples, we urge the use of demonstration projects (*projets exemplificateurs*). These can be used to test new concepts or illustrate new methodologies, but most importantly, to prove that integrated environmental and economic planning can work effectively. Many such projects already exist and should be given greater recognition. New projects should be developed where opportunities exist and these should be communicated to the public and shared with other jurisdictions and industries.

To establish new measures of success, we urge that outstanding achievements in environmentally sound economic development be formally recognized and widely publicized. Awards of excellence and demonstration projects can be among the initiatives considered by the proposed Round Tables on Environment and Economy.



RECOMMENDATIONS

To enhance understanding of the linkages between the environment and the economy, the Task Force makes the following recommendations:

1.1 Government, industry, academic and other non-government organizations should develop new tools and improve existing tools which achieve more efficient and effective environment-economy integration. These tools should include consideration of, and where appropriate, application of:

- Analytical methodologies and techniques such as cost-benefit analysis, risk assessment, and increased use of environmental impact assessment.

- Economic mechanisms such as contaminant charge schemes, tradeable emission/discharge rights, financial assurance and performance deposits, investment tax credits, credits for exceeding environmental standards, and reduced interest bonds.

- Information generation and reporting systems such as state of the environment reporting.

- Improved techniques for the valuation of environmental stresses and the benefits of environmental protection.

- Economic incentives which promote effective environmental protection by business.

1.2 Government, industry and non-government organizations should use multipartite processes to deal with specific issues, projects or programs.

1.3 Various jurisdictions and economic research organizations, such as the Economic Council of Canada, should explore opportunities and pricing mechanisms for promoting efficient resource utilization and environmental quality.

1.4 A system for measuring the contribution of the environment sector, including natural resources, to the national economy and national wealth should be developed, drawing upon the work of existing organizations (e.g. the Economic Council of Canada, Statistics Canada).

1.5 Greater resources must be dedicated to cooperative research and the development of common data bases by governments and industry.

1.6 Special emphasis is required on research into and promotion of waste disposal and recycling, as well as environmental clean-up and enhancement technologies and techniques.

1.7 More research is needed on the concept of sustainable economic development and the linkages between economic development and the environment so that we can better understand those linkages and apply data and information to make better decisions.

1.8 Specific projects demonstrating environment-economy integration (*projets exemplificateurs*) should be developed and implemented, with multisectoral involvement, in every province/territory and at the national level.

1.9 Outstanding work on environment-economy integration and environmental excellence should be recognized by awards. The proposed Round Tables should make these awards annually. The Round Tables should also identify projects which successfully integrate environment and economic development, and communicate these projects to the public.



LEADERSHIP

RECOGNIZING RESPONSIBILITIES

In a new era of environmentally sound economic development, a full partnership of governments, industry, non-government organizations and the general public must guide us through an integrated approach to environment

"Without environmental security, there can be no economic security, and leadership is required to make this a reality."

Honourable Jim Bradley
Minister of Environment, Ontario

"Let's treat Canada as if we plan to stay."

Susan Holtz
Ecology Action Centre

and economy. Environmental organizations will continue to fulfill an important role as advocates for the environment. Governments and industry, however, must develop and assume new responsibilities to successfully integrate environmental considerations into economic planning.

Governments act as trustees of the resources we will pass on to future generations. Governments must therefore exercise comprehensive and far-sighted leadership in supporting and promoting sustainable economic development. Governments can supplement regulatory control with incentive mechanisms. They can open planning processes to participation by groups which have a stake in development decisions. They can strive for harmony in environmental standards and processes across the country.

In accepting this responsibility, governments will have to change the way they approach the environment and the economy. They must integrate environmental input into decision making at the highest level. Environmental considerations cannot be an add-on, an afterthought. They must be made integral to economic policy making and planning and a required element of any economic development proposal.

The First Ministers regularly address economic development issues at federal-provincial conferences. Environmental issues should have comparable and closely linked prominence.

Such top level coordination must also take place at the highest levels within governments. This includes cabinet committees and key economic development committees. These committees must accept and understand the interdependence of the economy and the environment.

Increasingly, industry finds that environmental and economic benefits can be complementary. At times, however, environmental benefits entail substantial expenditures, and this should be recognized as a cost of doing business. In both cases, corporations show leadership by fulfilling their responsibility to conserve

resources and protect the environment. All corporations should adopt codes of practice which enshrine this responsibility.

Industry leaders recognize the direct benefits of reduced clean-up and remedial costs and the indirect benefits in quality of life to be achieved by environmentally sound economic development. What is best for the environment, however, may represent an expensive policy for individual corporations if their competitors are achieving lower costs by ignoring environmental standards. In such cases governments have a role to play in promoting fair competition and ensuring environmental protection. Such government action rests upon a foundation of support by industry, non-government organizations and, ultimately, the people of Canada.

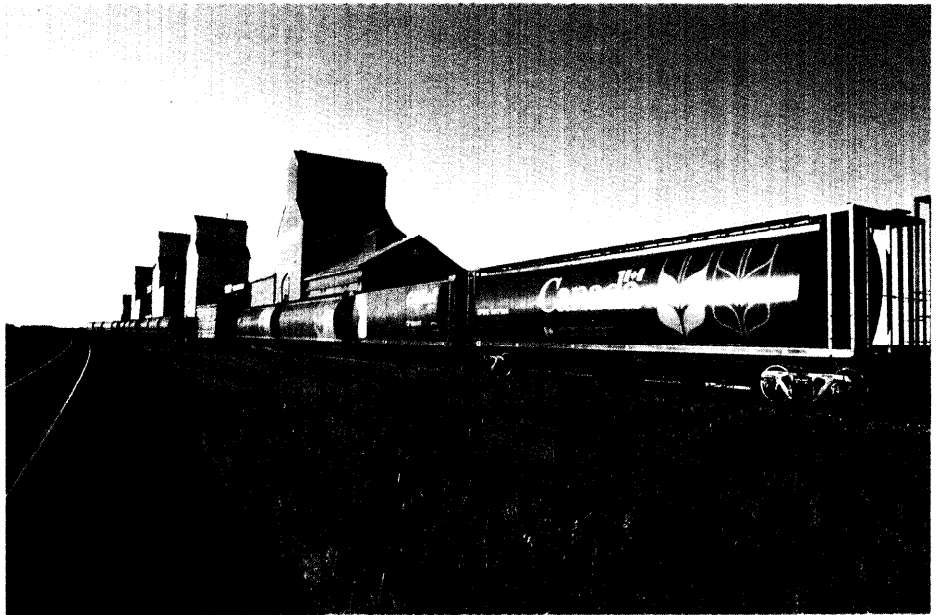


Industry associations can achieve better integration of environmental and economic concerns by adopting codes of practice to govern and guide industrial decision making. Codes of practice can be used to establish internal goals and performance standards for industry on environmental matters which go beyond minimum regulatory requirements while maintaining sensitivity to costs and other economic factors. Industry is best able to assess its own capabilities and opportunities and should be given incentives and recognition for improving environmental performance.

Associations can also contribute to the environmental consciousness of small to medium sized firms, which may lack the resources to retain environmental specialists, by sharing information on links between the environment and the economy.

The Task Force acknowledges that leadership takes many forms. While industry and governments are major economic decision makers and must show leadership in investment decisions and economic policy making and planning, environmental organizations are leaders in the early recognition of and public debate on environmental issues. Over the

past decade, moreover, environmental organizations have evolved considerably in sophistication and capability. Many of these organizations have drawn membership and expertise from the industry and government sectors. Labour organizations have similarly given increased priority to workplace safety and health conditions and have become strong supporters of environmental causes. Aboriginal groups are a major force calling for conservation and the preservation of cultural and heritage resources. These trends are welcome and indicate that we can move into a new era of cooperation and partnership which makes both economic and environmental sense.



RECOMMENDATIONS

To encourage leadership in environment-economy decision making, the Task Force makes the following recommendations:

Government

2.1 The First Ministers must assume an overall leadership role and demonstrate a commitment to environment-economy integration by:

- Directing that cabinet documents and major government economic development documents demonstrate that they are economically and environmentally sound and therefore sustainable.
- Discussing environment-economy integration at First Ministers' Conferences.
- Ensuring that all levels and departments of government establish consultation processes which encourage and facilitate public involvement and influence in policy making and planning processes.
- Establishing formal mechanisms to hold Ministers and their departments accountable for promoting environmentally sound economic development.
- Developing an environmental code of ethics and principles, including principles of prior notification and consultation, which will provide guidance on the management of environmental matters among governments in Canada.

2.2 Environment Ministers should be members of key economic development and priorities and planning committees of cabinet, or be closely associated, by appropriate mechanisms, with these committees. Where this is not already the case, it should be implemented on or before September 1988. In addition, Environment Ministers must have sufficient resources to support government initiatives on integration of environment and economy.

2.3 Environment Ministers, through CCREM, should continue their work towards the harmonization of environmental standards and legislation and the streamlining of processes such as environmental assessment across Canada. This issue should be considered by CCREM in September 1988, and should include public and private sector consultation and involvement.

2.4 All Ministers must become directly responsible and accountable for the environmental and economic consequences of their policies, legislation and programs. This can be accomplished, in part, by the following activities and mechanisms:

- Ensuring that all government processes for screening, review and evaluation of economic development projects include both socio-economic and environmental criteria.
- Ensuring that every major report on economic development, and every related cabinet document, demonstrates that the proposal or activity is economically and environmentally sound.
- Ensuring that all government programs which give funding or loan guarantees to industry are conditional on meeting environmental standards.
- Meeting regularly to discuss environment-economy integration.
- Taking specific steps to open environmental, resource and economic development policy making and planning to greater public input.
- Including methods for incorporating environmental assessment in all federal-provincial economic development agreements.
- Developing federal-provincial agreements directed specifically at sustainable economic development.



Industry

2.5 The Business Council on National Issues and the Canadian Chamber of Commerce should form environment-economy task forces to provide leadership to the business community on environment-economy integration. This would be in keeping with the recommendation that the First Ministers discuss this issue at First Ministers' Conferences.

2.6 Industry associations, on behalf of their members, should endorse and support environmental assessment as an integral part of the decision making process. Every effort should be made to cooperate with governments in their efforts to harmonize and streamline environmental assessment processes across Canada.

2.7 Individual companies should adopt and implement environmental principles and policy guidelines such as those prepared by the International Chamber of Commerce. Special efforts should be made by industry and trade associations to encourage small and medium sized business to adopt such principles and guidelines.

2.8 Companies which have an impact on the environment should provide their boards of directors with annual reviews on environmental performance and the implementation of their environmental principles and policies, in order to ensure that those responsible for corporate direction are fully informed.

2.9 Industry, in every province and territory, should participate fully in the proposed Round Tables on Environment and Economy.

2.10 Industry should, as a matter of principle, seek to operate responsibly in all jurisdictions, domestic and foreign, taking all reasonable precautions so that its operations are consistent with environmental protection and sustainable economic development.

2.11 Industry and trade associations, such as the Canadian Pulp and Paper Association, the Mining Association of Canada, the Canadian Chemical Producers' Association, and the Canadian Petroleum Association,

should make a special effort to inform their members on environment-economy linkages and should assist them in gaining the skills and technical expertise necessary to operate accordingly. Industry associations are encouraged to form specific committees or other mechanisms to deal with environment-economy integration. Associations and large companies possessing environmental expertise should share their knowledge and skills with small and medium sized business and with other associations and companies.

2.12 Industry should support ongoing research into tools and mechanisms to promote environment-economy integration.

2.13 Industry should support and participate in the recommended National Conference on Sustainable Development in 1989 or 1990, and in the United Nations global conference on environment and development proposed by the World Commission on Environment and Development.



ROUND TABLES

AN OPEN AND INTEGRATED PROCESS

During this century human activity and technological capability have grown vastly and widened the scope and complexity of resulting social, economic and environmental problems. There has been a rapid growth in

"The Round Table approach is an excellent means of safeguarding both the environment and industry."

David Morton
President and Chief Operating Officer
Alcan Aluminium

"There is a wholesome change occurring in environmental decision making."

Charles Mallory
Vice-President, S.T.O.P.

"There is tremendous potential for a new kind of decision making."

Adam H. Zimmerman
Chairman, Noranda Forest Inc.

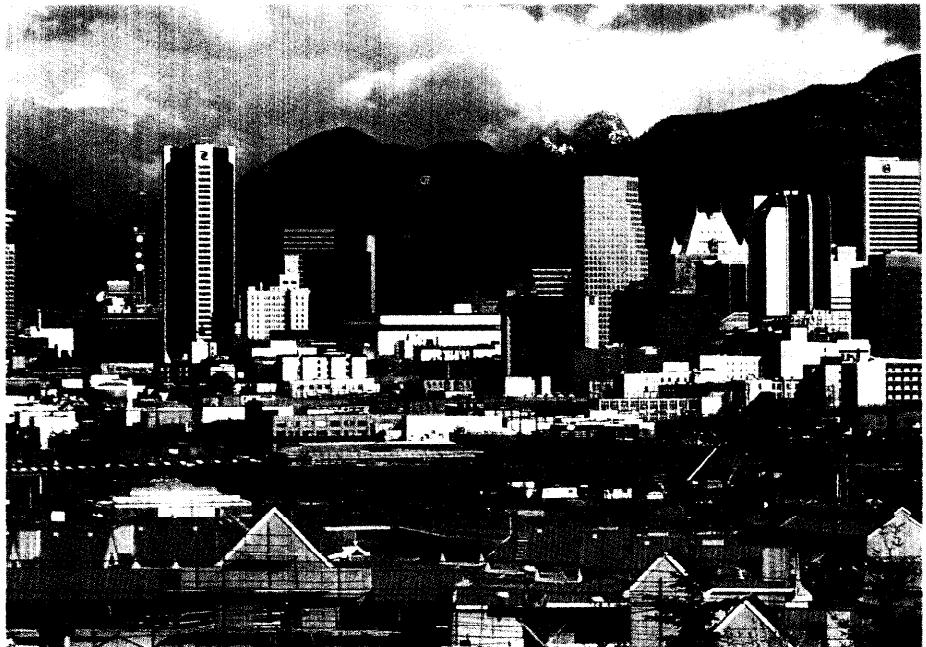
demand for information and involvement. Government and corporate decision making processes have had to change to meet this demand.

The desire for participation extends beyond specific projects. It includes an interest in the planning and policy making that affect the country's environmental and economic future. Many sectors of Canadian society, embodying different interests, want a meaningful role in these fundamental processes. These groups include environmental organizations, labour, small business, academics and aboriginal peoples among others. There are many points of view and many interests in economic and environmental issues. Each of these is important. No single point of view, in isolation, can adequately reflect the complexity of the interests involved.

We recommend a new process of consultation which will involve senior decision makers from these diverse groups. This process must involve individuals who exercise influence over policy and planning decisions and who can bring information and different views to the debate. The process should be designed to work towards consensus and to exert direct influence on policy and decision makers at the highest levels of government, industry and non-government organizations. Accordingly, we recommend the establishment of Round Tables on Environment and Economy.

The Round Tables are intended to be forums in which senior decision makers can meet to candidly discuss environment-economy issues and make recommendations directly to the First Ministers of their respective jurisdictions. Round Tables should also report their conclusions directly to the public.

Each province and territory should have its own Round Table, drawn from senior decision makers in the groups in its jurisdiction which have significant interest and expertise in environmental and economic issues, including:



government; industry, both large and small; environmental organizations; labour; academia; and aboriginal peoples. Each Round Table should reflect in its makeup the unique environment and economy of its province or territory. A national Round Table, drawing most of its membership from the provincial and territorial Round Tables, can bring issues and ideas to the national agenda and provide a national perspective on regional issues. Chairpersons for all Round Tables should be appointed by and should report to the First Ministers of their jurisdictions. All Round Tables should include environment, resource, and economic development ministers.

Round Tables are not proposed to challenge the authority of any existing office or institution. Instead, they would exert influence, founded on their credibility, their independence and their access to the views of important sectors and levels of society. Depending on the needs and desires of each jurisdiction, the Round Tables' mandates might include overseeing and advising on major studies,

strategy development, special reports or demonstration projects (*projets exemplificateurs*). The Round Tables could also review progress on state of the environment reporting.

RECOMMENDATIONS

To create a permanent forum in which all sectors can meet to cooperate on preventive strategies and to influence planning, the Task Force makes the following recommendations:

3.1 Each province and territory should form a multisectoral Round Table on Environment and Economy to bring existing organizations together to cooperate on environment-economy integration at the provincial and territorial levels. Members of CCREM, in consultation with their cabinet colleagues, should take the initiative to form the Round Tables. The Chairperson of each Round Table should be appointed by and report to the First Minister of the jurisdiction in which it is formed. The Round Tables should be fully operational in every province and territory by September 1988.

Of all our recommendations, we consider Round Tables to be among the most important. Their implementation and success are fundamental to the achievement of environmentally sound economic development in Canada.

3.2 Concurrent with the formation of provincial and territorial Round Tables, a national Round Table should be formed from representatives of these Round Tables, with additional members added from the federal cabinet and national non-government organizations, labour, academic and business associations as appropriate. The Chairperson of the national Round Table should be appointed by and report to the Prime Minister.



CONSERVATION STRATEGIES

BLUEPRINTS FOR SUSTAINABLE ECONOMIC DEVELOPMENT

Population growth, technological innovations and the increasing demands on resource use have made it imperative to develop plans for the rational management and protection of living resources. The purpose of such plans is

"Conservation strategies are essential components of broad based economic development strategies."

Honourable David Porter
Minister of Renewable Resources, Yukon

"Environmental conservation and economic development not only can co-exist, they must co-exist, for one is a condition of the other."

Dr. Donald Chant
Chairman and President
Ontario Waste Management Corporation

to ensure that our renewable resource base is sustained for future utilization, and to ensure that we preserve genetic diversity and maintain essential ecological processes and life support systems. Such plans are called conservation strategies. They are frameworks for judicious use of our renewable resources and can be used as blueprints for sustainable economic development in the renewable resource sector.

It will not be easy to relate the global concepts of the World Conservation Strategy to Canada's diverse jurisdictions. The difficulties of reconciling competing interests in a conservation strategy are compounded by the need to understand and work within ecosystems, as well as within the resource sectors and political boundaries that outline familiar patterns of Canadian policy making.

Consultation and participation can help overcome these difficulties. Based on the initiation of a broad dialogue between various interests, the process of conservation strategy development is itself a mechanism for building a consensus to support integrated management of our resources. The creation of Round Tables on Environment and Economy can help facilitate and focus the building of this consensus.

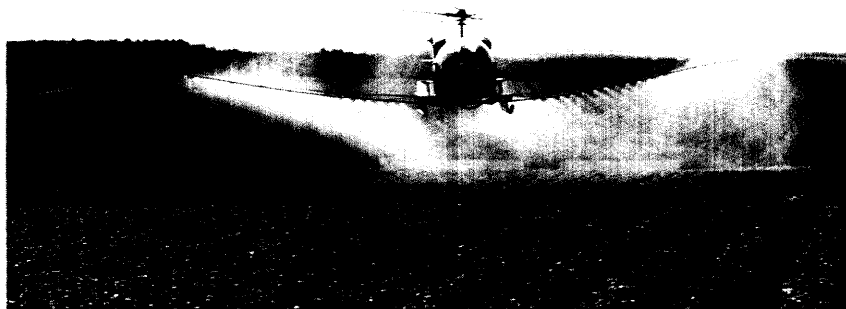
Environmental and conservation organizations have played a leading role in Canada in the effort to develop conservation strategies. This effort must now become much broader in scope. Governments are showing increasing interest in moving forward in this area. This

interest must be extended to ensure that environment, resource and economic ministries become active participants. Industry has a specific and necessary role to play in participating in the debate and influencing its outcome to permit continued private sector economic activity and development on a sustainable basis. We cannot overemphasize the importance of securing industry's commitment to and support for the conservation strategy process.

Different conservation strategies may be required to adapt the principle of sustainable economic development to different jurisdictions. Each jurisdiction's strategy will draw upon the expertise of appropriate sectors and interests and will reflect prevailing regional conditions. Each may differ in content, but all should agree on underlying principles. We recommend that CCREM prepare a compendium of Canadian experiences in developing conservation strategies to aid in reaching a common understanding and commitment to this effort.

We strongly recommend a process of consultation between jurisdictions as they prepare their strategies. In this way, provincial and national strategies can reflect and build upon the ecosystems which underlie economic activity, in addition to their emphasis on individual resource sectors.

We confirm that conservation strategies are a vital part of the integration of the environment and the economy in policy and decision making. We urge commitment from all Canadian governments to arrive at conservation strategies, and we call on non-government organizations and industry to guide policy makers to make conservation strategies a reality.



RECOMMENDATIONS

To develop effective and coordinated conservation strategies across Canada, the Task Force makes the following recommendations:

4.1 Provincial and territorial governments should assume responsibility for the coordination and development of conservation strategies in their jurisdictions.

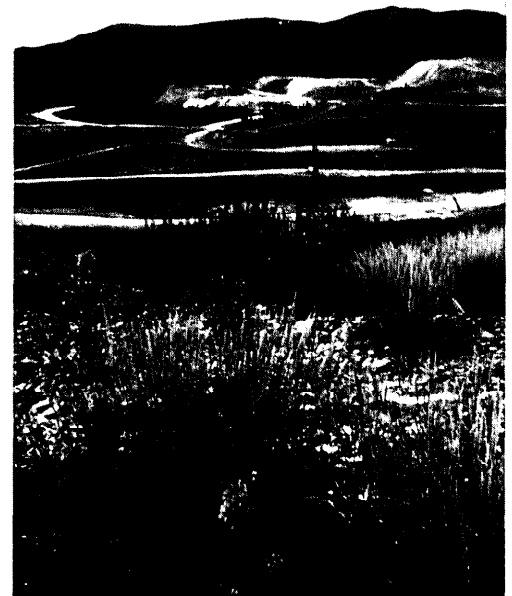
4.2 CCREM, in consultation with industry and non-government organizations, should prepare a compendium of Canadian experiences in developing conservation strategies by September 1988. The compendium will aid jurisdictions in working out procedures and protocols for the development and integration of conservation strategies.

4.3 In the next two years, provincial and territorial governments should organize workshops and seminars on conservation strategies, with progress to be reviewed at a major National Conference on Sustainable Development in 1989 or 1990.

4.4 Every province and territory should have a conservation strategy in place by 1992. A national strategy should be prepared which integrates the provincial and territorial strategies and links them to the international scene. This work should be presented by Canada at the U.N. global conference on environment and development proposed by the World Commission on Environment and Development.

4.5 Non-government organizations and industry should:

- Participate in the planning, design and implementation of the public involvement component of developing conservation strategies.
- Conduct and participate in workshops, seminars and annual meetings focusing on components of the conservation strategy appropriate to their organizations.
- Be prepared to develop briefs or discussion papers about specific aspects of sustainable development, as part of policy development processes.
- Provide assistance and advice regarding the coordination and integration of resource management across sectors and political jurisdictions.



INTERNATIONAL RESPONSIBILITIES

TOWARDS GLOBAL INTEGRATION OF ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT PLANNING

The recommendations of this Task Force are consistent with those of the World Commission on Environment and Development. Like the World Commission, we have concentrated on issues of structural change in the belief

"Canada has an obligation to share its expertise in the pursuit of sustainable development."

Honourable Ken Kowalski
Minister of Environment, Alberta

"Canada has the opportunity to serve as a role model for global integration of development policy."

Lloyd McGinnis
Chairman of the Board
Canadian Chamber of Commerce

dependent industries, are strengths which should be shared with other nations. The expertise and technology exist in many areas; we need only find mechanisms to facilitate their adaptation and use in Canada and in other countries. The development of these mechanisms could be a task for consideration by the national Round Table on Environment and Economy.

In its bilateral aid decisions, Canada can exert an even more direct influence to enhance environmentally responsible planning. A significant and promising policy initiative by the Canadian International Development Agency (CIDA) has already been announced. This enlight-

ened policy statement commits CIDA to sustainable development initiatives by requiring environmental impact assessments of all projects financed by CIDA and more emphasis on funding of projects that enhance the environment. Another important role may be played by Canadian representatives to multilateral development agencies such as the World Bank. They can influence financing decisions in favour of environmentally and economically sound development projects, thus complementing the many initiatives essential to making sustainable economic development a reality.

that by changing the process it is possible to change the outcome. Our recommendations parallel those of the World Commission in the whole area of structural integration to bring the sectors together and in urging that economic development ministers be made responsible for the environmental implications of their decisions.

Ecosystems extend across international boundaries. Major environmental problems, such as the greenhouse effect caused by carbon dioxide emissions from burning fossil fuel and damage to the ozone layer, are truly global, both in cause and effect. Similarly, the global economy is interdependent. Actions or conditions in one jurisdiction can affect social and economic conditions in another. For these reasons we share with the World Commission a conviction that global sustainable economic development can only be reached by nations working cooperatively for a common future.

Canada should both share its expertise and learn from others in the international effort to attain sustainable economic development. Canadian skills in environmental impact assessment and planning, and in resource-



We note the progress made internationally by industry through such efforts as the World Industry Conference on Environmental Management (WICEM), held in 1984 in Versailles, France. The pioneering role played by the International Chamber of Commerce (ICC) resulted in a set of Environmental Guidelines for World Industry in 1974, with revisions made in 1981 and 1986. These guidelines contain a basic statement of principles, as well as guidelines for industrial operations, relationships between industry and public authorities, and relationships between industry and society.

A further significant step was taken by the ICC in 1986, with the formation of the International Environmental Bureau (IEB). The IEB functions as an international trans-industry clearinghouse on environmental management information. The progress made by the ICC in recognizing environment-economy linkages is encouraging. Canadian industry should make every effort to participate in and support the IEB.

The integration of environmental and economic decision making, if it is to lead to sustainable development, must be global in nature. Canada has an opportunity and a challenge to work with other nations to implement the World Commission concept and, more specifi-

cally, to provide an example to the rest of the world on how this integration might be carried out. Canada must do more than just show its support at the U.N. General Assembly. It must demonstrate a commitment to work with the world community.

RECOMMENDATIONS

To continue and to strengthen Canada's role in the international movement to integrate environmental protection and economic development, the Task Force makes the following recommendations:

5.1 Canada should show leadership in the development of international programs by carrying out projects which demonstrate the environment-economy link. (For example, projects on forest, water or soil management; effects of climate change.)

5.2 In the global discussion on sustainable development initiated by the report of the World Commission on Environment and Development, Canada should share its experiences with the world community on how to integrate environmental and economic decision making.

5.3 Canada should explore and promote mechanisms to ensure that environmentally sound economic development is an important component in international discussions and negotiations dealing with development and trade. Canada should also ensure that each international development project in which it participates is environmentally and economically sustainable.

5.4 Canada should ensure that its representatives on multilateral development bodies strive to have environmental and economic sustainability built into the policies and procedures of these organizations.

5.5 Canada should provide support to the recommendation of the World Commission on Environment and Development that there be a U.N. global conference on environment and development.



COMMUNICATIONS AND EDUCATION

MOBILIZING PUBLIC SUPPORT AND PREPARING OUR FUTURE DECISION MAKERS

The support of the Canadian public is an essential part of environment-economy integration. A high level of public awareness and concern over the deterioration of environmental quality exists, as evidenced by public opinion

"An informed populace will accelerate environment-economy integration."

Honourable Laird Stirling
Minister of Environment, Nova Scotia

"We must try to ensure that the next generation doesn't make the same mistakes we made."

Dr. Peter Larkin
Vice-President, Research
University of British Columbia

polls and media coverage; however, public recognition of what has already been achieved in this effort and of what remains to be done must be promoted.

We consider it necessary that a major communications initiative be undertaken to enhance the visibility of the environment-economy issue. Existing communications mechanisms have not been entirely effective; therefore, new mechanisms must be developed and existing ones used better.

A communications strategy with an extended time horizon and adequate support is required to bring the level of depth and coherence to this issue that is warranted. Accordingly, we recommend the design and implementation of a major communications/participation program to promote an understanding of and initiate a national dialogue on the importance of environment-economy integration. As part of this program, 1989 or 1990 should be designated as "Year of the Environment in Canada" with sustainable economic development as the central theme. The program should be jointly designed, supported and implemented by governments, industry, labour and non-government organizations and should make maximum use of the advice of the Round Tables on Environment and Economy.

The proposal for a Year of the Environment in Canada would require extensive planning. The concept behind this proposal is that a major effort would be organized to bring environmental and economic issues to the attention of every Canadian.

This would include extensive media coverage, commissioned books and articles, television programs, school programs, workshops, open houses and a host of other activities throughout the entire year. During this year, First Ministers could initiate formal discussion on the subject of environment-economy integration and establish it as an ongoing agenda item.

Every corporation and business in Canada would be encouraged to include a section on environment and the economy in its public reports. Trade fairs could include special emphasis on environmental technologies and products. In addition, a major national conference on sustainable economic development could be held, with many important scientific, technical, social

and cultural aspects of this goal brought up-to-date and given profile. Many other ideas can and should be included in this initiative, especially those which the proposed Round Tables on Environment and Economy might develop.

As a Task Force we also identified a need for education at all levels of society. The importance of educating our children to the new economic and environmental realities cannot be overstated. We believe that our children should have a better understanding of the environment so they can treat it with respect when they become decision makers in their own right. School curricula must be changed to enhance understanding of how the environment and the economy affect each other. Young Canadians will then learn how their future well-being depends upon that interaction. We recognize that curriculum changes cannot be achieved overnight in ten provinces and two territories. Nevertheless, we urge that change begin now if our children are to emerge from school, a decade hence, better prepared to participate in and influence integrated decision making.



RECOMMENDATIONS

To increase public understanding and participation, the Task Force makes the following recommendations:

6.1 CCREM, in cooperation with the Task Force and the proposed Round Tables, should design and implement a major communications/public participation program to promote understanding and initiate a national dialogue on the importance of environment-

economy integration. This program should be jointly designed and supported by government, industry and non-government organizations and should include two major events:

- 1989 or 1990 being designated the Year of the Environment in Canada, with sustainable economic development as the central theme, and
- CCREM hosting a major National Conference on Sustainable Development in 1989 or 1990.

6.2 CCREM members, in concert with education ministers and the Round Tables, should design an action plan to substantially upgrade environmental education. Special attention should be given to the elementary and junior high levels. Environmental economics and, in particular, the concept of sustainable economic development, should be incorporated into high school and undergraduate studies.

FOLLOW UP

AN AGENDA FOR CHANGE

This Task Force has set in motion certain processes that we believe will bring solutions within our reach. Once begun, these processes will inevitably call for change and further progress. We cannot overstate the importance of moving forward on the agenda which has been laid out, despite the uncertainties attached to setting new processes in motion.

To ensure that the changes which we have recommended get underway, and to provide continuity until the Round Tables on Environment and Economy are established, we ask for an opportunity to serve further. We therefore ask that CCREM extend the mandate of the Task Force by one year to permit us to report on the progress made on our recommendations.

In the interim, we invite comment and debate on our recommendations, so that CCREM can receive a comprehensive and balanced overview and progress report at its 1988 Annual Meeting.

RECOMMENDATIONS

To follow up on the recommendations made in this report, the Task Force makes the following recommendations:

7.1 Each province, territory and the federal government should develop an action plan showing how it will implement the recommendations of the Task Force.

7.2 CCREM should extend the mandate of the Task Force until September 1988, so that the Task Force can review progress by all sectors in implementing the recommendations made in this report.

7.3 CCREM should widely distribute the Task Force Report and invite comment and public debate on its recommendations.

7.4 CCREM should prepare an evaluation of the effectiveness of the Task Force's recommendations and their implementation. The evaluation report should be presented at the 1989 CCREM Annual Meeting.

For further information on the work of the National Task Force on Environment and Economy, please contact:

**Canadian Council of Resource
and Environment Ministers**
4905 Dufferin Street
Downsview, Ontario
M3H 5T4
Telephone: (416) 739-4695



We the undersigned submit this report to the Canadian Council of Resource and Environment Ministers with a sense of hope and obligation. We find hope in the prospect of a new era

of environmentally sound economic growth for Canada and the world. We recognize an obligation to prevent the waste and destruction of resources we hold in trust for future generations.

Unanimously presented by the members of the National Task Force on Environment and Economy:

The image shows a collection of handwritten signatures in black ink, arranged in three columns. The signatures are: Gerard Lecuyer, David Buzzelli, Jim Bradley, Charles D. Mallory, Dr. Donald Chant, Roy Aitken, Clifford Lincoln, Susan Holtz, Adam Zimmerman, Ken Kowalski, Tom McMillan, Ian Smyth, David Morton, David Porter, and Peter Larkin.

Honourable Gerard Lecuyer
Minister of Environment, Manitoba

David Buzzelli
Chairman and President
Dow Chemical Canada Inc.

Honourable Jim Bradley
Minister of Environment, Ontario

Charles Mallory
Vice-President, S.T.O.P.

Dr. Donald Chant
Chairman and President, Ontario
Waste Management Corporation

Honourable Laird Stirling
Minister of Environment, Nova Scotia

Roy Aitken
Executive Vice-President, Inco Limited

Honourable Clifford Lincoln
Minister of Environment, Québec

Susan Holtz
Ecology Action Centre

Adam Zimmerman
Chairman, Noranda Forest Inc.

Honourable Ken Kowalski
Minister of Environment, Alberta

Dr. Peter Larkin
Vice-President Research,
University of British Columbia

Honourable Tom McMillan
Minister of Environment, Canada

Ian Smyth
President, Canadian Petroleum Association

David Morton
President and Chief Operating Officer,
Alcan Aluminium

Honourable David Porter
Minister of Renewable Resources,
Yukon

Lloyd McGinnis
Chairman of the Board
Canadian Chamber of Commerce



RAPPORT

DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE



Présenté au
Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement
le 24 septembre 1987

Septembre 1987

Monsieur Clifford Lincoln
Président du Conseil canadien
des ministres des Ressources
et de l'Environnement

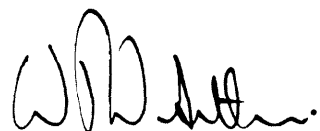
Monsieur,

Veillez recevoir ci-joint le rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, en votre qualité de Président du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.

Notre rapport contient certaines recommandations visant une série de mesures qui, pensons-nous, aideraient le Canada à intégrer l'environnement et l'économie dans son processus décisionnel. Les membres du Groupe de travail souhaitent tous voir des progrès dans ce domaine important.



Gérard Lécuyer
Président



Roy Aitken
Vice-président

Remerciements

Le Groupe de Travail aimerait remercier les membres du Secrétariat pour leurs efforts dans la rédaction de ce rapport. L'équipe de 22 personnes était constituée de fonctionnaires, d'agents de compagnies et de représentants de groupes d'intérêts environnementaux. Les membres ont gracieusement contribué temps, talent et énergie à la réalisation du projet.

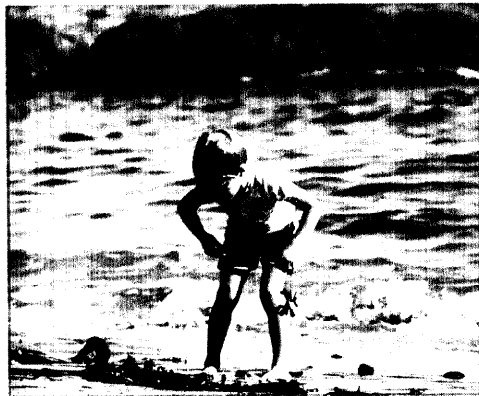
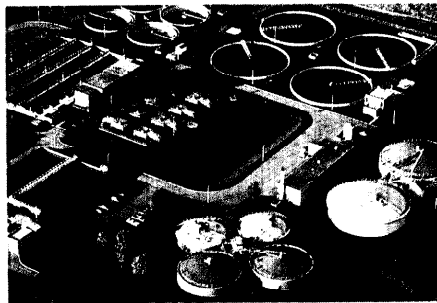
Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie a été créé par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE) en octobre 1986, en vue d'amorcer un dialogue sur l'intégration de l'environnement et de l'économie, entre les ministres de l'Environnement du Canada, les cadres supérieurs de l'industrie canadienne, ainsi que les représentants des organisations environnementales et des milieux universitaires. Le Conseil a demandé au Groupe de travail de lui faire des recommandations et de présenter son rapport au mois de septembre 1987.

Le Groupe de travail fut formé suite à la rencontre de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement avec les membres du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, à Edmonton (Alberta), au cours de la visite de cette Commission au Canada, au mois de mai 1986. Le Groupe de travail a également été prié de tenir compte des résultats de la conférence sur la stratégie mondiale de conservation, tenue à Ottawa en juin 1986, où on avait procédé à un examen des progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière d'élaboration d'une stratégie de conservation.

Le Groupe de travail avait pour mandat de favoriser un développement économique compatible avec l'environnement. Il s'est acquitté de son mandat en reconnaissant et en appuyant les principales conclusions et recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Dans son rapport final, **Notre avenir**

commun, qui fut publié en avril 1987, la Commission mondiale se montrait optimiste, indiquant que le monde pouvait résoudre ses problèmes d'environnement et de développement économique d'une manière plus ouverte, équitable et juste, dans une nouvelle ère de croissance économique.

Les membres du Groupe de travail partagent le même désir d'améliorer les mécanismes par lesquels on prend les décisions économiques et environnementales, et d'éliminer les obstacles à un développement économique compatible avec l'environnement. Le Groupe de travail croit qu'un développement économique durable est essentiel au maintien de la prospérité économique, au Canada et dans le monde entier.



Introduction	2
Vers un développement économique durable	4
Prendre des décisions informées ...	5
Leadership	7
Tables rondes	10
Stratégies de conservation	12
Responsabilités internationales ...	14
Communications et éducation	16
Suivi	17

INTRODUCTION

FIDUCIAIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Ce rapport contient des idées et des recommandations en vue d'harmoniser le développement économique soutenu du Canada avec son environnement. Nous avons principalement pour objectif de favoriser une crois-

«Tous les Canadiens ont un rôle important à jouer pour que le développement durable devienne une réalité.»

L'honorable Gérard Lécuyer
Ministre de l'Environnement du Manitoba

«Il est temps que les gouvernements et le milieu des affaires se rejoignent pour traiter de ces questions.»

Roy Aitken
Vice-président administratif,
Inco Limitée

sance et un développement économique compatibles avec l'environnement, plutôt que de favoriser la croissance économique ou la protection de l'environnement de façon isolée. L'intégration entière de l'environnement et de l'économie constituerait une tâche gigantesque dans n'importe quel pays; la complexité de la mosaïque canadienne ne rend pas la tâche plus facile. Nous croyons, cependant, qu'elle est possible, et même absolument nécessaire. Avec de la bonne volonté, du leadership, et de nouveaux mécanismes de planification et de prise de décision, nous pouvons nous acquitter de nos responsabilités envers les Canadiens des générations futures, en assurant une gestion rationnelle et une protection des ressources environnementales dont nous sommes les fiduciaires.

Nos recommandations reflètent des principes que nous partageons avec la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Nous croyons notamment que la planification environnementale et la planification économique ne peuvent pas se faire dans des milieux séparés. La croissance économique à long terme dépend de l'environnement. Elle affecte aussi l'environnement de bien des façons. Pour assurer un développement économique

durable et compatible avec l'environnement, nous avons besoin de la technologie et de la richesse produites par une croissance économique soutenue. La planification et la gestion de l'économie et de l'environnement doivent donc être intégrées.

Ces idéaux ne peuvent pas facilement être mis en pratique dans des structures politiques, sociales et économiques conçues à d'autres fins. Les principes du partage des responsabilités et de l'intégration des prises de décisions, doivent devenir les fondements de nos institutions et guider nos décideurs principaux. L'une de nos recommandations les plus importantes décrit une nouvelle façon d'intégrer la planification économique et la planification environnementale par la participation et la discussion entre les décideurs principaux du Canada, dans chacune des provinces et dans les territoires, ainsi qu'au niveau national. Nous avons demandé la création de tables rondes sur l'environnement et l'économie, qui leur serviraient de forum pour l'obtention d'un consensus sur cette question fondamentale.

Nous appuyons l'élaboration de «stratégies de conservation» par tous les gouvernements du Canada. Le Groupe de travail s'intéresse particulièrement à ces stratégies, parce qu'il veut en faire les fondements d'un développement où l'utilisation des ressources aujourd'hui ne remet pas en cause la

possibilité de maintenir ou d'améliorer leur utilisation par les générations futures. L'une de nos principales conclusions est que les problèmes du passé peuvent être en grande partie évités à l'aide de la technologie et des connaissances dont nous disposons déjà, ou que nous sommes en train de développer. Le Groupe de travail recommande donc d'élaborer des stratégies de conservation à titre de méthodes multisectorielles visant à définir et à mettre en oeuvre un développement économique durable.

Nous avons recommandé en particulier l'étude d'instruments et de techniques pouvant nous aider tous à mieux comprendre les liens entre l'environnement et l'économie. Il sera ainsi de plus en plus possible d'offrir des stimulants qui mènent de façon plus systématique à un développement valable, du point de vue économique et du point de vue environnemental.

Vu le caractère essentiel des facteurs environnementaux pour la planification sociale et économique, les Conseils des ministres et les Conseils d'administration du Canada doivent assumer de nouvelles responsabilités. Quant au leadership des gouvernements et de l'industrie, nous avons émis des recommandations qui reflètent et renforcent ces responsabilités. Nous avons également reconnu le leadership exercé par les organisations non gouvernementales, en ce qui a trait à l'identification rapide des problèmes environnementaux, et aux débats publics à leur sujet.

Nous sommes essentiellement d'accord avec le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, et nous avons recommandé de maintenir et d'intensifier le rôle du Canada dans le mouvement international en faveur de l'intégration de la protection de l'environnement et du développement économique. Nous souhaitons que le Canada joue un rôle encore plus important dans des projets démontrant les liens qui existent entre les questions économiques et environnementales, ainsi que dans les négociations et les discussions internationales traitant du développement et du commerce.

Nous avons fait des recommandations en vue d'accroître la participation

du public à ce débat, en lui permettant une meilleure compréhension des problèmes. Nous avons recommandé, en particulier, que nos enfants reçoivent une éducation nettement améliorée en matière d'environnement, aux niveaux élémentaire et secondaire, et qu'on les familiarise avec le concept de développement économique durable.

En formulant nos recommandations, nous avons tenu compte des divers degrés de développement et des différentes conditions économiques et environnementales existant dans les diverses régions du Canada. Les recommandations reflètent un consensus du Groupe de travail sur le type de mesures à envisager dans toutes les régions du Canada en tenant compte des

progrès que certaines administrations ont déjà réalisés relativement à plusieurs d'entre elles.

La mise en oeuvre des dites recommandations exigera, au total, un investissement considérable d'argent, de temps et d'efforts. Nous jugeons qu'il vaut la peine de les mettre en oeuvre. Nous préconisons vivement la création de mécanismes de financement et de soutien, dans le cadre de programmes pertinents, par des dons ou par des dotations à des fondations, ou par toute autre méthode de soutien. Nous reconnaissons que nous ne sommes qu'au tout début d'un long chemin menant vers un avenir sain et prospère. C'est maintenant qu'il faut commencer, et avec détermination.

VERS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

«L'ENVIRONNEMENT, C'EST LÀ OÙ NOUS VIVONS TOUS;
LE DÉVELOPPEMENT, C'EST CE QUE NOUS FAISONS TOUS.»

L'économie et tous ses intervenants fonctionnent à l'intérieur de l'environnement, non à l'extérieur; nous ne pouvons espérer maintenir la prospérité économique, si nous ne protégeons pas l'environnement et notre base de res-

«Il n'est pas possible d'avoir une économie vigoureuse sans un environnement sain.»

L'honorable Tom McMillan
Ministre de l'Environnement du Canada

«Les questions environnementales et économiques doivent aller de pair.»

David Buzzelli
Président du conseil et président
Dow Chemical Canada

sources, principaux fondements du développement. D'autre part, la croissance économique et la prospérité nous offrent la possibilité de gérer sagement nos ressources et de protéger la qualité de notre environnement. C'est pourquoi nous appuyons l'objectif du développement économique durable, que nous définissons généralement comme un développement où l'utilisation des ressources et de l'environnement aujourd'hui ne remet pas en cause leurs perspectives d'utilisation par les générations futures.

L'idée du développement économique durable repose sur le concept selon lequel les pratiques actuelles ne devraient pas diminuer la possibilité de maintenir ou d'améliorer le milieu de vie dans l'avenir. Ceci veut dire que nos systèmes économiques devraient être gérés de façon à maintenir ou améliorer notre base de ressources et notre environnement, afin que les générations suivantes puissent vivre aussi bien ou mieux. Le développement économique durable n'exige pas la préservation

du stock actuel de ressources actuelles, ni un ensemble particulier d'actifs humains, matériels et naturels. Il n'attribue pas de limites artificielles à la croissance économique, à condition que cette croissance soit durable à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental. Le développement économique durable exige que les ressources et l'environnement soient gérés dans une perspective de long terme, en tenant compte de leurs valeurs éventuelles aussi bien que de leurs valeurs présentes.

Les gouvernements et l'industrie ont pris des mesures pour résoudre plusieurs des problèmes attribuables à la mauvaise gestion de l'environnement dans le passé. Le développement durable exige une méthode différente. Il minimiserait les effets sur l'environnement de même que les coûts de restauration futurs, grâce à une planification intégrée et basée sur l'anticipation. En deux mots, la méthode de réaction et de redressement serait remplacée par la prévision et la prévention, comme concept principal sous-tendant l'intégration de l'environnement et de l'économie.

Les structures politiques et économiques du Canada et du reste du monde commencent à s'ouvrir à la nécessité de rendre durable le développement économique. Les mécanismes de prise de décision ne sont pas encore adaptés à cette nécessité. Cela doit changer, et rapidement.

Au Canada, nous avons consenti certains efforts en vue de réaliser un développement durable. Leur plus grande faiblesse réside dans le caractère sectoriel de la méthode de planification et de développement. Cela aussi est en train de changer, mais il faut accélérer le processus. Les gouvernements reconnaissent de plus en plus qu'ils sont les fiduciaires des ressources tant pour les générations présentes que pour les générations futures. L'industrie recherche de plus en plus des solutions environnementales à long terme. Les progrès limités réalisés jusqu'à présent par tous les secteurs reflètent la complexité des problèmes et les limitations structurelles de nos systèmes économiques, sociaux et politiques.

L'objectif du développement durable ne peut être atteint, si nous n'apportons pas de changements considérables à la façon dont nous planifions et nous supervisons nos initiatives économiques. Cette réalité fait du développement durable un objectif stimulant, surtout dans le contexte canadien. En effet, il faudra recourir à différentes méthodes pour les divers secteurs économiques et les divers gouvernements du pays, tout en appliquant les mêmes principes de base d'un secteur économique à l'autre, et d'un gouvernement à l'autre.



PRENDRE DES DÉCISIONS INFORMÉES

STIMULER LES CHANGEMENTS

La réglementation est un élément essentiel à la gestion de l'environnement. En tant que fiduciaires de l'environnement, les gouvernements doivent agir avec vigueur pour le protéger. Mais les règlements ne représentent qu'une méthode. Nous devrions également oeuvrer avec le système de marché et tirer partie de son énergie et de sa créativité technologique, reconnaissant le fait que le Canada a une économie mixte, composée de sociétés privées et publiques. À cet effet, nous devons mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles techniques qui nous permettent de prendre des décisions informées.

Nous devons renforcer notre base de données sur la répartition des ressources et la qualité de l'environnement, et nous devons échanger ces données plus efficacement et plus rapidement entre gouvernements. Le Groupe de travail appuie fortement les efforts en vue d'élaborer un rapport systématique sur l'état de l'environnement aux niveaux provincial, territorial et national, comme moyen primordial d'échanger nos données, et de communiquer efficacement avec le public concernant l'utilisation et la qualité de nos ressources et de l'environnement.

Nous devons davantage explorer et mettre au point des méthodes d'évaluation de ressources telles que l'eau, les sols et les forêts. Nous devons étudier la tarification de ces ressources et revoir la pratique consistant à escompter les bénéfices et les coûts futurs, afin de tenir compte des besoins des générations futures dans les décisions actuelles



de développement. Cette tarification peut être utilisée pour faire en sorte que les coûts soient répartis équitablement et puissent encourager les organismes des secteurs public et privé à adopter des technologies et des pratiques efficaces de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution. Nous devons également chercher à évaluer les bénéfices accessoires telles que les possibilités de loisirs et les attributs esthétiques qui contribuent à la qualité de vie. Il n'est pas approprié d'attribuer un prix à toutes les valeurs intangibles, non plus qu'il est souhaitable de réduire toutes les décisions à des analyses de coûts-bénéfices. Cependant, il existe des méthodes permettant d'appliquer un coefficient ou une valeur économique à des ressources environnementales, des attributs, des effets et des bénéfices, qui ne sont autrement ni vendus ni achetés. Nous devrions utiliser ces méthodes lorsqu'elles sont applicables et qu'elles aident à prendre des décisions justes et équitables.

Nous devons améliorer notre aptitude à prévoir l'impact des nouveaux genres de développement ainsi que des nouveaux procédés et produits industriels. Bien que les nouvelles technologies puissent parfois menacer notre milieu de travail et notre environnement, elles peuvent aussi, en revanche, servir à améliorer la sécurité en milieu de travail et la qualité de l'environnement. Nous devons accorder priorité à la mise au point de nouveaux procédés et de nouvelles techniques faisant moins appel aux matières dangereuses ou permettant de mieux les contrôler. Nous devons mettre en place des stimulants visant à favoriser l'émergence de tels procédés et techniques. Dans une nouvelle ère de croissance économique, la mise au point de techniques industrielles propres sera essentielle. Les technologies propres, ainsi que la

recherche et les compétences qu'elles exigent, représentent un élément important du secteur économique «environnemental».

Les décisions informées peuvent être encouragées et illustrées par des

«Nous ne devons pas seulement dire, mais aussi montrer, que l'environnement et l'économie doivent fonctionner ensemble.»

L'honorable Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement du Québec

«L'entente sur la définition des problèmes est essentielle à l'obtention de bons résultats.»

Ian Smyth
Président de l'Association pétrolière canadienne

exemples pratiques. Nous demandons d'utiliser des projets exemplificateurs, dans le but d'indiquer des directions nouvelles par des exemples concrets. Ces projets peuvent servir de bancs d'essai pour de nouveaux concepts, ou servir à illustrer de nouvelles méthodes. Cependant, ils devraient surtout servir à prouver que l'intégration de la planification économique et de la planification environnementale peut donner des résultats efficaces. Il existe déjà un bon nombre de ces projets, et ils devraient être mieux reconnus. Il faudrait en mettre sur pied de nouveaux lorsque l'occasion se présente, et il faudrait les expliquer au public et en faire part aux autres gouvernements et industries.

Dans le cadre de l'établissement de mesures d'évaluation de succès, nous demandons de reconnaître formellement et de faire connaître les réalisations remarquables en matière de développement économique compatible avec l'environnement. Les prix d'excellence et les projets exemplificateurs devraient figurer parmi les initiatives envisagées par les tables rondes sur l'environnement et l'économie proposées plus loin.

RECOMMANDATIONS

Afin de renforcer les liens entre l'environnement et l'économie, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

1.1 Les gouvernements, l'industrie, les universités et les autres organisations non gouvernementales devraient mettre au point de nouveaux instruments et améliorer les instruments existants, en vue de réaliser une intégration plus efficace de l'économie et de l'environnement. Ces instruments devraient tenir compte et, le cas échéant, faire usage:

- de méthodologies et de techniques analytiques telles que l'analyse coûts/bénéfices, l'évaluation des risques, et un plus grand usage des évaluations environnementales;
- de mécanismes économiques tels que les systèmes de tarification des charges polluantes, l'échange de droits d'émission ou de rejet, l'assurance financière et les garanties de performance, les crédits d'impôt à l'investissement, les crédits pour le dépassement des normes environnementales, et les obligations à intérêt réduit;
- de la production d'informations et de rapports, tels les rapports sur l'état de l'environnement;
- de techniques améliorées d'évaluation des stress causés à l'environnement, et des avantages de la protection de l'environnement;
- de stimulants économiques qui encouragent les entreprises à prendre des mesures efficaces de protection de l'environnement.

1.2 Les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales devraient avoir recours à des mécanismes multipartites pour traiter de certains projets, programmes ou sujets spécifiques.

1.3 Des gouvernements et des organisations de recherche économique, tel le Conseil économique du Canada, devraient explorer des hypothèses et des mécanismes de tarification de certaines ressources en vue de promouvoir la qualité de l'environnement et une utilisation efficace des ressources.

1.4 On devrait mettre sur pied un système de mesure de la contribution du secteur de l'environnement, y compris les ressources naturelles, à l'économie et à la richesse nationales, en servant des travaux d'organismes existants (le Conseil économique du Canada et Statistiques Canada, par exemples).

1.5 Les gouvernements et les industries devraient consacrer davantage de ressources à la coopération dans la recherche et au développement d'une base de données commune.

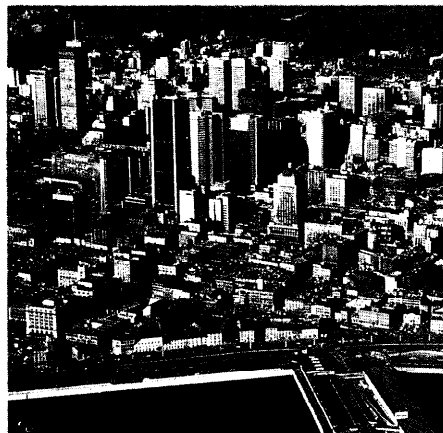
1.6 Une emphase spéciale est requise sur la recherche en matière d'élimination et de recyclage des déchets et sur la promotion de ce secteur, ainsi que sur les techniques et technologies de restauration et d'amélioration de l'environnement.

1.7 Nous devons effectuer des recherches plus poussées sur les concepts de développement économique

durable, et sur les liens entre le développement économique et l'environnement, afin de mieux comprendre ces liens et d'appliquer les données et les renseignements obtenus pour prendre de meilleures décisions.

1.8 On devrait élaborer et mettre en oeuvre des projets exemplificateurs à engagement multisectoriel démontrant l'intégration de l'environnement et de l'économie, dans chaque province et territoire de même qu'au niveau national.

1.9 Les efforts remarquables d'intégration de l'environnement et de l'économie et d'excellence environnementale devraient être reconnus par des prix. Les tables rondes proposées ci-dessous devraient attribuer ces prix annuellement. Les dites tables rondes devraient également identifier des projets qui constituent des exemples d'intégration de l'environnement et du développement économique, et les faire connaître au public.



Dans une nouvelle ère de développement économique compatible avec l'environnement, nous devons aborder l'intégration de l'environnement et de l'économie en comptant sur le soutien d'un partenariat complet entre les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales et le public. Les organisations environnementales continueront à jouer un rôle important comme défenseur de l'environnement. Les gouvernements et l'industrie, de leur côté, doivent développer et assumer de nouvelles responsabilités pour une intégration réussie des considérations environnementales dans la planification économique.

Les gouvernements agissent comme fiduciaires des ressources communes que nous transmettrons aux générations futures. Ils doivent exercer un leadership complet et faire preuve de grande clairvoyance dans l'appui et la promotion du développement économique durable. Les gouvernements peuvent compléter les contrôles réglementaires par des mécanismes d'incitation. Ils peuvent élargir les processus de planification à tous les groupes ayant un intérêt dans les décisions de développement. Ils peuvent s'efforcer d'harmoniser les normes et les processus de protection de l'environnement dans l'ensemble du pays.

En acceptant cette responsabilité, les gouvernements devront apporter des changements particuliers à leur façon d'aborder l'environnement et l'économie. Ils doivent intégrer les éléments environnementaux dans leurs prises de décision, au plus haut niveau. Les considérations environnementales ne doivent pas constituer un ajout, ni venir après coup, mais plutôt faire partie intégrante de la planification et de l'élaboration des politiques économiques, et constituer un élément essentiel de tout projet de développement économique.

Les premiers ministres discutent régulièrement des questions de développement économique lors des conférences fédérales-provinciales. Les questions d'environnement devraient occuper une place aussi prépondérante que les premières et leur être étroitement

associées. Une telle coordination au sommet doit également avoir lieu au plus haut échelon des gouvernements, y compris dans les comités du Conseil des ministres et dans les principaux comités de développement économique. Ces comités doivent accepter et comprendre l'interdépendance entre l'économie et l'environnement.

De plus en plus, l'industrie se rend compte que les bénéfices économiques et environnementaux peuvent être complémentaires. Parfois, cependant, les bénéfices environnementaux exigent d'importantes dépenses, qui devraient être considérées comme des dépenses normales d'exploitation. Dans les deux cas, les entreprises font preuve de leadership en assumant leurs responsabilités en matière de conservation des ressources et de protection de l'environnement. Toutes les entreprises devraient adopter un code d'éthique reconnaissant ces responsabilités.

Les dirigeants de l'industrie reconnaissent les bénéfices découlant directement d'une réduction des coûts de restauration et de réparation, et les avantages indirects, en termes de qualité de vie, qu'ils peuvent retirer d'un

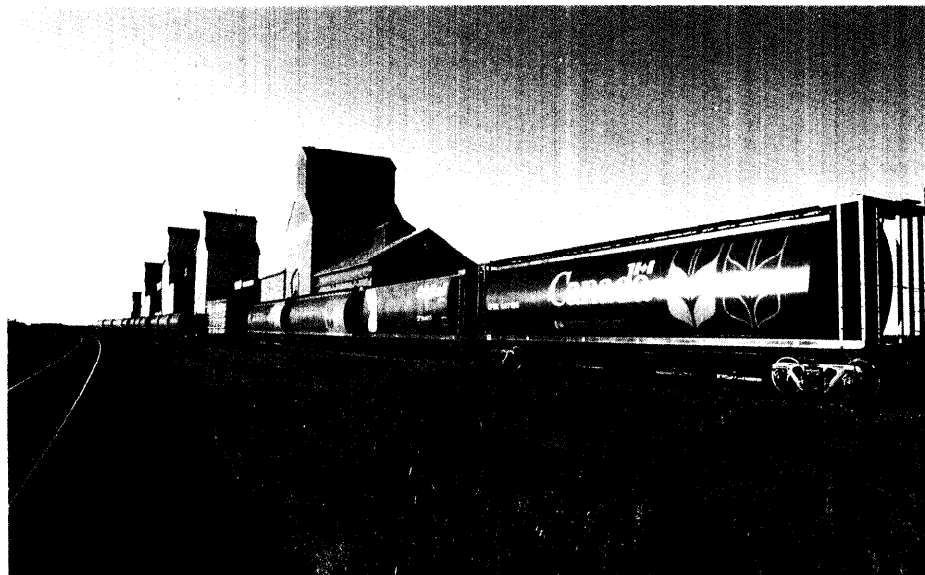
«Il ne peut exister de sécurité économique sans une sécurité environnementale, et un leadership est requis pour transformer ce principe.»

L'honorable Jim Bradley
Ministre de l'Environnement de l'Ontario

«Traisons le Canada comme si nous avions l'intention d'y rester.»

Susan Holtz
Ecology Action Centre

développement économique compatible avec l'environnement. Toutefois, ce qu'il y a de mieux pour l'environnement peut représenter une politique coûteuse pour certaines entreprises, si leurs concurrents subissent des coûts moins élevés en faisant fi des normes environnementales. Dans ce cas, les gouvernements ont un rôle à jouer pour



favoriser une concurrence équitable et assurer la protection de l'environnement. Ils agissent sur la base du soutien que leur donnent l'industrie, les organisations non gouvernementales, et finalement le peuple canadien.

Les associations industrielles peuvent réaliser une meilleure intégration des questions économiques et environnementales en adoptant des codes d'éthique pour régir et guider les décisions industrielles. Les codes d'éthique peuvent servir à fixer des objectifs internes et des normes de performance en matière d'environnement allant au-delà des exigences réglementaires minimales, tout en tenant bien compte des coûts et autres facteurs économiques. L'industrie est la mieux placée pour évaluer ses propres possibilités et opportunités, et on devrait lui offrir des

stimulants et une certaine reconnaissance pour l'amélioration de sa performance en matière d'environnement. Les associations peuvent également éveiller la conscience environnementale des petites et moyennes entreprises, qui n'ont souvent pas les moyens de retenir les services de spécialistes en environnement, en partageant des informations quant aux liens entre l'environnement et l'économie.

Le Groupe de travail reconnaît qu'un leadership peut prendre plusieurs formes. Même si l'industrie et les gouvernements sont les principaux décideurs économiques, et, à ce titre, doivent décider des investissements, et faire preuve de leadership dans les politiques économiques, les organisations environnementales sont à l'avant-garde du dépistage rapide des problèmes environnementaux et lancent les débats publics à ce sujet. De plus, les

organisations environnementales sont devenues considérablement plus sophistiquées et compétentes au cours de la dernière décennie. Plusieurs de ces organisations ont attiré des membres des secteurs industriel et gouvernemental et bénéficient de leurs compétences. De même, les syndicats ont accordé une plus grande priorité à la sécurité et aux conditions d'hygiène en milieu de travail, et sont devenus d'ardents défenseurs des causes environnementales. Les peuples autochtones constituent une force majeure en faveur de la conservation et de la préservation des ressources culturelles et patrimoniales. Ces tendances sont les bienvenues; elles indiquent que nous pouvons nous engager dans une nouvelle ère de coopération et de partenariat qui soit pleinement valable tant du point de vue économique, que du point de vue environnemental.

RECOMMANDATIONS

Pour favoriser un leadership au niveau de la prise de décisions impliquant à la fois l'environnement et l'économie, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

Aux gouvernements

2.1 Les premiers ministres doivent assumer le premier rôle de leadership et démontrer leur engagement pour l'intégration de l'environnement et de l'économie:

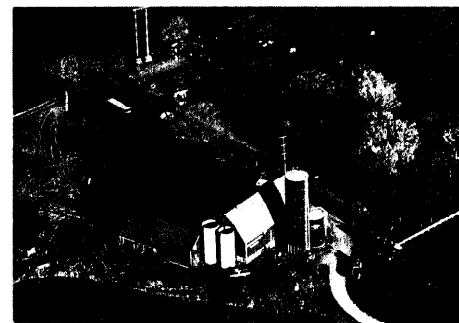
- en décrétant que les documents du Conseil des ministres et les documents de développement économique gouvernementaux portant sur les grands dossiers démontrent qu'ils tiennent compte de l'environnement et de l'économie, et qu'ils permettent un développement durable;
- en discutant de l'intégration de l'environnement et de l'économie lors des conférences des premiers ministres;
- en s'assurant que tous les paliers gouvernementaux et tous les ministères du gouvernement établissent des mécanismes de consultation qui favorisent et facilitent la participation et l'influence du public dans les processus de planification et de prises de décision;

- en établissant des mécanismes formels rendant les ministres et leur ministère responsables d'un développement économique compatible avec l'environnement;

- en développant un code d'éthique et de principes environnementaux, y compris les principes de notification et consultation préalables, qui guideront les gouvernements du Canada dans la gestion des questions environnementales.

2.2 Les ministres de l'environnement devraient être membres des principaux comités gouvernementaux de développement économique, et des comités des priorités et de planification du Conseil des ministres, ou y être associés de près par des mécanismes appropriés. Si ce n'est pas déjà le cas, ces mesures devraient être mises en oeuvre d'ici le mois de septembre 1988. En plus, les ministres de l'Environnement doivent disposer de ressources suffisantes pour assurer la réalisation d'initiatives gouvernementales en matière d'intégration de l'environnement et de l'économie.

2.3 Les ministres de l'Environnement devraient, par l'entremise du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, poursuivre leurs travaux en vue d'harmoniser les normes et les lois de protection de l'environnement, ainsi que la rationalisation des mécanismes tels les évaluations environnementales, à l'échelle du Canada. Ce sujet devrait être considéré par le Conseil au mois de septembre 1988, et faire l'objet de consultations des secteurs public et privé.



2.4 Tous les ministres doivent être tenus directement imputables et responsables des conséquences environnementales de leurs politiques, lois et programmes. Ce résultat peut être atteint, en partie, grâce aux activités et mécanismes suivants:

- en s'assurant que tous les mécanismes gouvernementaux d'examen, de révision et d'évaluation des projets de développement économique comprennent des critères sociaux-économiques et environnementaux;
- en s'assurant que tous les rapports importants sur le développement économique et tous les documents afférents au Conseil des ministres démontrent que la proposition ou l'activité tient compte de l'environnement et de l'économie;
- en s'assurant que tous les programmes gouvernementaux qui offrent un financement ou des garanties de prêts à l'industrie soient conditionnels au respect de normes environnementales;
- en se rencontrant régulièrement pour discuter de l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- en prenant des mesures spéciales permettant une plus grande contribution du public aux processus d'élaboration des politiques et de planification de l'environnement, des ressources et du développement économique;

- en élaborant des mécanismes pour que l'évaluation environnementale soit insérée dans toutes les ententes fédérales-provinciales de développement économique;
- en élaborant des nouvelles ententes fédérales-provinciales spécialement orientées vers un développement économique durable.

À l'Industrie

2.5 Le Conseil canadien des Chefs d'entreprises et la Chambre de commerce du Canada devraient créer des groupes de travail sur l'intégration de l'environnement et de l'économie, afin d'assurer un leadership sur le sujet au monde des affaires. Cette mesure serait conforme à notre recommandation selon laquelle les premiers ministres discutent de cette question lors de leurs conférences.

2.6 Les associations industrielles devraient, au nom de leurs membres, accepter et appuyer les évaluations environnementales comme partie intégrante de leur processus de prise de décision. Elles devraient conjuguer tous les efforts possibles à ceux des gouvernements, en vue d'harmoniser et rationaliser les mécanismes d'évaluation environnementale dans l'ensemble du Canada.

2.7 Les entreprises devraient adopter et appliquer des lignes directrices et des principes environnementaux, tels ceux de la Chambre de commerce internationale. Les associations industrielles et commerciales devraient déployer des efforts spéciaux pour encourager les petites et moyennes entreprises à adopter de tels principes et lignes directrices.

2.8 Les entreprises dont les activités ont un impact sur l'environnement devraient voir à soumettre à leur Conseil d'administration une évaluation

annuelle de leur performance environnementale, de la mise en application de leurs politiques et de leurs principes environnementaux, assurant ainsi que les responsables de l'orientation de l'entreprise soient pleinement informés.

2.9 L'industrie devrait participer pleinement, dans chaque province et territoire, à des tables rondes sur l'environnement et l'économie.

2.10 L'industrie devrait, à titre de principe, chercher à poursuivre ses activités de façon responsable dans toutes les régions du Canada et à l'étranger, en prenant toutes les précautions raisonnables pour que ses activités soient compatibles avec la protection de l'environnement et un développement économique durable.

2.11 Toutes les associations industrielles et commerciales, telles l'Association canadienne des pâtes et papiers, l'Association canadienne des mines, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et l'Association canadienne du pétrole, devraient s'efforcer d'informer leurs membres des liens qui existent entre l'environnement et l'économie, et devraient les aider à acquérir les aptitudes et les compétences techniques nécessaires pour agir en conséquence. Les Associations industrielles sont encouragées à établir des comités spéciaux ou d'autres mécanismes pour traiter de l'intégration de l'environnement et de l'économie. Les associations et les grandes entreprises devraient partager leurs connaissances et leurs compétences en matière d'environnement entre eux et, en particulier avec les petites et moyennes entreprises.

2.12 L'industrie devrait favoriser les recherches en cours sur les instruments et sur les mécanismes de promotion de l'intégration de l'environnement et de l'économie.

2.13 L'industrie devrait appuyer la tenue de la Conférence nationale sur le développement durable prévue pour 1989 ou 1990, et y participer, ainsi que la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et l'économie proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.



TABLES RONDES

UN PROCESSUS OUVERT ET INTÉGRÉ

Depuis le début du siècle, l'activité humaine et les possibilités technologiques ont connu une vaste croissance et ont causé d'innombrables problèmes sociaux, économiques et environnementaux, de plus en plus complexes. La

«L'approche table ronde constitue un excellent moyen de sauvegarder à la fois l'environnement et l'industrie.»

David Morton
Président et directeur général
de l'exploitation, Alcan Aluminium

«Il se produit un changement sain dans les prises de décisions environnementales.»

Charles Mallory
Vice-président, S.T.O.P.

«Il existe un potentiel énorme pour créer un nouveau type de prise de décision.»

Adam H. Zimmerman
Président, Produits Forestiers Noranda Inc.

demande de renseignements et de participation s'est accrue rapidement. Les gouvernements et les entreprises ont dû changer leurs modes de prise de décisions pour répondre à cette demande.

Le désir de participation dépasse les projets particuliers. Le public s'intéresse notamment à la planification et à l'élaboration des politiques qui influencent l'avenir environnemental et économique du pays. Plusieurs secteurs de la société canadienne, embrassant divers intérêts, demandent à jouer un rôle utile dans ces processus fondamentaux. Il s'agit notamment des organisations de défense de l'environnement, des syndicats, des petites entreprises, des

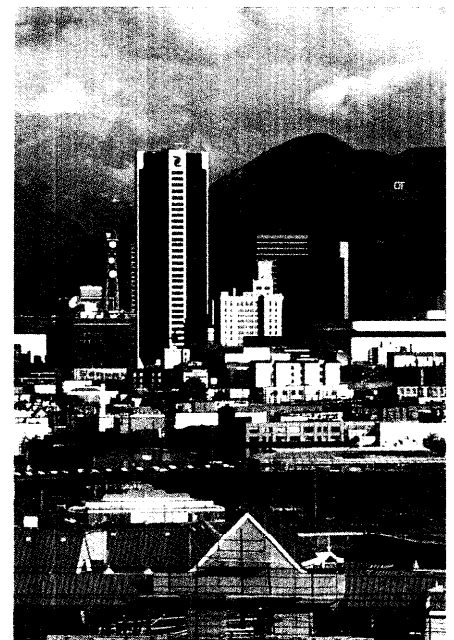
universitaires et des peuples autochtones. Il existe plusieurs points de vue et plusieurs intérêts concernant les questions d'environnement et d'économie. Ils sont tous importants. Aucun point de vue, pris séparément, ne peut refléter adéquatement la complexité des intérêts en jeu.

Le Groupe de travail recommande la mise sur pied d'un nouveau mécanisme de consultation, faisant appel aux décideurs de haut rang choisis parmi ces groupes variés. Ce mécanisme doit faire appel à des personnes qui sont en mesure d'exercer une influence sur les décisions en matière de politique et de planification, et qui peuvent apporter des données et différents points de vue aux débats politiques. Le mécanisme devrait être conçu de façon à améliorer les consensus et à exercer une influence directe sur ceux qui

sont chargés d'élaborer les politiques, et de prendre les décisions au plus haut niveau du gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales. En conséquence, nous recommandons la création de tables rondes sur l'environnement et l'économie.

Ces tables rondes sont destinées à être des forums où les principaux responsables pourront se rencontrer pour discuter librement des questions d'environnement et d'économie, et faire des recommandations directement à leur premier ministre. Les tables rondes devraient aussi faire part de leurs conclusions directement au public.

Chaque province et chaque territoire devrait avoir sa propre table ronde, composée des principaux dirigeants des groupes et organismes locaux intéressés aux questions d'environnement et d'économie y compris le gouvernement, la grande et la petite industrie, les organismes environnementaux, les syndicats, les universitaires et les peuples autochtones. Chaque table ronde devrait refléter, dans sa composition, les particularismes de l'environnement et de l'économie de



chaque province ou territoire. Une table ronde nationale, composée essentiellement de représentants des tables rondes provinciales et territoriales, peut porter des problèmes et des idées sur la scène nationale et donner une perspective nationale aux questions régionales. Le président de chaque table ronde devrait être nommé par son premier ministre et relever de ce dernier. Toutes les tables rondes devraient comprendre des ministres responsables de portefeuilles de développement économique, des ressources et de l'environnement.

Les tables rondes n'ont pas pour objet de rivaliser avec l'autorité d'organismes ou d'institutions existants. Elles seraient plutôt là pour exercer une influence, fondée sur leur crédibilité, leur indépendance et leur accès aux points de vue exprimés par les secteurs importants et les différentes couches de la société. Les tables rondes pourraient émettre des avis, ou assurer la supervision d'études importantes, de l'élaboration de stratégies, de rapports spéciaux ou de projets exemplificateurs, selon les besoins et les souhaits de chaque gouvernement. Les tables rondes pourraient aussi examiner les progrès réalisés au niveau de la préparation des rapports sur l'état de l'environnement.

Le Groupe de travail considère que ses recommandations sur les tables rondes sont parmi les plus importantes. Leur mise en oeuvre et leur succès sont essentiels à la réalisation, au Canada, d'un développement économique compatible avec l'environnement.

RECOMMANDATIONS

Afin de créer un forum permanent où tous les secteurs puissent se rencontrer pour collaborer à l'élaboration de stratégies préventives et influencer la planification, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

3.1 Chaque province et territoire devraient former une table ronde multisectorielle sur l'environnement et l'économie afin de réunir les organisations existantes pour leur permettre de collaborer à l'intégration de l'environnement et de l'économie au niveau provincial et territorial. Les membres du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, en consultation avec leurs collègues du Conseil des ministres, devraient prendre l'initiative de former les tables rondes. Le Président de chaque table ronde devrait être nommé par le premier ministre du gouvernement où elle serait formée, et relever de ce dernier. Les tables rondes devraient être complètement opérationnelles dans chaque province et territoire d'ici septembre 1988.

3.2 Parallèlement à la formation de tables rondes provinciales et territoriales, on devrait former une table ronde nationale composée de représentants des premières tables et de représentants au niveau national — des milieux gouvernementaux, syndicaux, universitaires et des milieux d'affaires, selon le cas. Le Président de la table ronde nationale devrait être nommé par le Premier Ministre du Canada, et relever de celui-ci.



La croissance de la population, les changements technologiques et les demandes croissantes pour l'usage des ressources ont fait qu'il est devenu impératif d'élaborer des plans pour la gestion rationnelle et la protection des

«Les stratégies de conservation représentent des composantes essentielles de stratégies de développement économique conçues sur une base élargie.»

L'honorable David Porter
Ministre des Ressources Renouvelables du Yukon

«La conservation de l'environnement et le développement économique non seulement peuvent coexister, ils doivent coexister, pour la raison que l'un est la condition de l'autre.»

Donald Chant
Président du Conseil et président
Société ontarienne de gestion des déchets

ressources vivantes. Ces plans ont pour but de veiller au maintien de notre base de ressources renouvelables en vue d'une utilisation future, à la préservation de la diversité génétique ainsi qu'au maintien des processus écologiques essentiels, et des systèmes soutenant la vie. On les appelle stratégies de conservation, dans le cadre desquelles les ressources renouvelables peuvent être judicieusement employées. Ces stratégies peuvent également servir de plans de développement économique durable dans le secteur des ressources renouvelables. Il ne sera pas facile de rattacher les concepts globaux de la Stratégie mondiale de la conservation aux diverses régions du Canada. La difficulté à réconcilier des intérêts divergents dans une stratégie de conservation est rendue plus complexe par le besoin de comprendre les écosystèmes et de travailler en fonction d'eux, aussi bien qu'en fonction des systèmes politiques et des divers secteurs de ressources, qui caractérisent habituellement l'élaboration des politiques au Canada.

La consultation et la participation peuvent aider à surmonter ces difficultés. Fondé sur l'amorce d'un dialogue au sens large entre des intérêts variés, le processus d'élaboration d'une stratégie de conservation est, en lui-même,

un mécanisme permettant de susciter un consensus en faveur d'une gestion intégrée de nos ressources. La création de tables rondes sur l'environnement et l'économie peut faciliter et permettre de mieux cibler l'élaboration de ce consensus.

Au Canada, les organisations de conservation et de protection de l'environnement ont joué un rôle de premier plan, en faveur de l'élaboration des stratégies de conservation. Cet effort doit maintenant prendre beaucoup plus d'ampleur. Les gouvernements montrent un intérêt de plus en plus marqué à pro-

gresser dans ce domaine. Il faut stimuler cet intérêt afin de s'assurer que les ministères de l'Environnement, des Ressources et de l'Économie deviennent des participants actifs. L'industrie a un rôle précis et nécessaire à jouer dans le débat et peut en influencer les résultats afin de permettre le maintien de l'activité et du développement économiques dans le secteur privé sur une base durable. Le Groupe de travail ne saurait trop insister sur l'importance de l'engagement et du soutien de l'industrie envers les stratégies de conservation.

Il faudra peut-être différentes stratégies de conservation pour adapter le principe du développement économique durable aux réalités des différentes régions du pays. La stratégie préconisée

par chaque gouvernement fera appel aux compétences des secteurs et groupes d'intérêt appropriés et reflétera les conditions prévalant dans la région. Les stratégies différeront peut-être par leur contenu, mais elles devraient toutes reposer sur les mêmes principes. Le Groupe de travail recommande que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement prépare un recueil des expériences canadiennes en matière d'élaboration de stratégies de conservation, pour faciliter l'atteinte d'une compréhension et d'un engagement communs à cet égard.

Le Groupe de travail recommande fortement aux différents gouvernements de se consulter lors de la préparation de leurs stratégies. Les stratégies provinciales, territoriales et nationales pourront ainsi, en plus de mettre l'accent sur les divers secteurs de ressources, refléter les écosystèmes qui sous-tendent l'activité économique, et sur lesquels elles sont fondées.

Nous confirmons que les stratégies de conservation constituent un élément vital de l'intégration de l'environnement et de l'économie au niveau de l'élaboration des politiques et des décisions. Nous prions tous les gouvernements du Canada de formuler des stratégies de conservation, et nous demandons aux organisations non gouvernementales et à l'industrie de guider les concepteurs de politiques, de façon à traduire ces stratégies de conservation dans la réalité.



RECOMMANDATIONS

Dans le but de mettre sur pied des stratégies de conservation efficaces et coordonnées dans l'ensemble du Canada, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

4.1 Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient prendre la responsabilité de coordonner et d'élaborer des stratégies de conservation sur leur territoire.

4.2 Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, en consultation avec l'industrie et les organisations non gouvernementales, devrait préparer un recueil des expériences canadiennes en matière d'élaboration de stratégies de conservation, d'ici septembre 1988. Ce recueil aidera les différents gouvernements à mettre au point des procédures et des protocoles d'élaboration et d'intégration des stratégies de conservation.

4.3 Au cours des deux prochaines années, les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient organiser des ateliers et des séminaires sur les stratégies de conservation, dont les progrès seraient examinés lors d'une importante Conférence nationale sur le développement durable en 1989 ou en 1990.

4.4 Chaque province et chaque territoire devraient avoir une stratégie de conservation d'ici 1992. Il faudra préparer une stratégie nationale qui intègre les stratégies provinciales et territoriales et les relie à la démarche internationale. Les résultats de ces travaux devraient être présentés par le Canada à la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dont la tenue a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

4.5 Les organisations non gouvernementales et l'industrie devraient:

- participer à la planification, à la conception et à la mise en oeuvre de techniques pour impliquer le public dans l'élaboration des stratégies de conservation;
- organiser des ateliers, séminaires et assemblées annuelles portant sur les éléments des stratégies de conservation propres à leur organisation;
- se tenir prêtes à rédiger des mémoires ou des documents de travail sur certains aspects particuliers du développement durable, dans le cadre de processus d'élaboration des politiques;
- offrir de l'aide et des conseils au sujet de la coordination et de l'intégration de la gestion des ressources au delà de chaque secteur industriel et des frontières de chaque province.



Les recommandations du Groupe de travail sont compatibles avec celles de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Comme la Commission mondiale, nous nous sommes concentrés sur des ques-

«Le Canada se doit de partager ses compétences dans la poursuite d'un développement économique durable.»

L'honorable Ken Kowalski
Ministre de l'Environnement de l'Alberta

«Le Canada a la possibilité de servir de modèle pour l'intégration mondiale des politiques de développement.»

Lloyd McGinnis
Président du Conseil
de la Chambre de commerce du Canada

tions de changement structurel, en partant de l'idée qu'il est possible de changer le résultat en changeant le processus. Nos recommandations rejoignent celles de la Commission mondiale en ce qui concerne tout le domaine de l'intégration structurelle, dans l'optique que les divers secteurs se mettent ensemble et que les ministres du développement économique soient au plus tôt imputables et responsables des conséquences environnementales de leurs décisions.

Les écosystèmes dépassent les frontières internationales. Des problèmes environnementaux majeurs, tels que l'effet de serre provoqué par les émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion des combustibles fossiles, de même que les dommages causés à la couche d'ozone, sont vraiment mondiaux, tant dans leurs causes que dans leurs effets. De la même façon, l'économie mondiale est indépendante. Les activités et les conditions d'une juridiction peuvent influencer les conditions sociales et économiques d'une autre. Pour ces raisons, nous partageons avec la Commission mondiale la conviction que le développement économique mondial durable ne se réalisera que si tous les

pays collaborent ensemble à un avenir commun.

Le Canada devrait partager son expertise et apprendre des autres dans le cadre des efforts internationaux pour réaliser un développement économique durable. Les compétences canadiennes en matière d'évaluation et de planification environnementales et en matière d'industries tributaires des ressources sont des atouts que nous devrions partager avec les autres pays. L'expertise et la technologie existent dans bien des domaines; il nous suffit de trouver des mécanismes facilitant leur adaptation et leur utilisation au Canada et dans les autres pays. La développement de ces mécanismes pourrait être une tâche à envisager par la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Dans le cadre de ses décisions d'aide bilatérale, le Canada peut exercer une influence encore plus directe pour accroître une planification responsable du point de vue de l'environnement. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a déjà annoncé une initiative de politique importante et prometteuse à cet égard. Cet énoncé de politique éclairée engage l'Agence dans des initiatives de développement durable, en exigeant qu'elle demande des évaluations environnementales pour tous les projets qu'elle finance, et en mettant davantage l'emphase sur le financement de projets qui permettent d'améliorer l'environnement. Les représentants canadiens auprès des agences de développement multilatéral, telle la banque mondiale, peuvent également jouer un rôle important. Ils peuvent influencer les décisions de financement en faveur des projets de développement qui tiennent compte de l'environnement et de l'économie, complétant ainsi les nombreuses initiatives essentielles à la réalisation d'un développement économique durable.



Le Groupe de travail note le progrès réalisé par l'industrie au niveau international par des initiatives telles que la Conférence de l'industrie mondiale sur la gestion de l'environnement, tenue en 1984 à Versailles, en France. Le rôle pionnier joué par la Chambre de commerce internationale avait débouché, en 1974, sur un ensemble de lignes directrices environnementales à l'intention de l'industrie mondiale, qui furent révisées en 1981 et en 1986. Ces lignes directrices comprennent un énoncé de principes, ainsi que des lignes directrices pour les opérations industrielles, pour les relations entre l'industrie et les autorités publiques, et pour les relations entre l'industrie et la société.

La Chambre internationale de commerce prit une autre mesure importante en 1986, en créant le Bureau international de l'environnement. Le Bureau sert de centre international de rassemblement de données sur la gestion de l'environnement pour toutes les entreprises. Les progrès réalisés par la Chambre internationale de commerce dans la reconnaissance des liens entre l'environnement et l'économie sont encourageants. L'industrie canadienne devrait s'efforcer de participer aux travaux du Bureau international de l'environnement et de les appuyer.

L'intégration de la prise de décisions environnementales et économiques doit présenter un caractère international pour pouvoir déboucher sur un développement durable. Le Canada a la possibilité et le défi de collaborer avec d'autres pays à la mise en oeuvre du concept de la Commission mondiale et,

plus particulièrement, de donner au reste du monde un exemple de la façon dont l'intégration pourrait être réalisée. Le Canada doit faire plus que de simplement manifester son appui lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il doit démontrer un engagement à collaborer avec la communauté mondiale.

RECOMMANDATIONS

Afin de poursuivre et d'intensifier le rôle du Canada dans le mouvement international en vue d'intégrer la protection de l'environnement et le développement économique, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

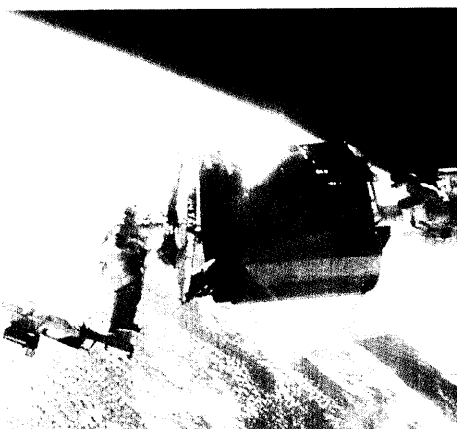
5.1 Le Canada devrait faire preuve de leadership dans le développement de programmes internationaux, en réalisant des projets qui révèlent le lien entre l'environnement et l'économie (portant par exemple sur la foresterie, sur la question des eaux et des sols, et sur les effets des changements climatiques).

5.2 Dans la discussion à l'échelle mondiale sur le développement durable, provoquée par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Canada devrait partager avec la Communauté internationale ses expériences en matière d'intégration des décisions environnementales et économiques.

5.3 Le Canada devrait explorer et promouvoir des mécanismes visant à assurer que le développement compatible avec l'environnement est un paramètre important des discussions et des négociations internationales sur le développement et le commerce. Le Canada devrait aussi s'assurer que chaque projet de développement international auquel il participe est durable du point de vue environnemental et du point de vue économique.

5.4 Le Canada devrait s'assurer que ses représentants au sein des organismes de développement multilatéral voient à l'incorporation du concept de développement économique et durable dans les politiques et procédures de ces organismes.

5.5 Le Canada devrait appuyer la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en faveur d'une Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement.



L'appui de la population canadienne représente un élément essentiel d'une démarche visant à intégrer l'environnement et l'économie. Le public est très conscient et très inquiet de la détérioration de la qualité de l'environnement,

«Une population informée accélérera l'intégration de l'environnement et de l'économie.»

L'honorable Laird Stirling
Ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

«Nous devons essayer d'assurer que la prochaine génération ne commette pas les mêmes erreurs que nous.»

Dr Peter Larkin
Vice-président à la recherche
Université de Colombie-Britannique

comme l'indiquent les sondages d'opinion publique, et la couverture des médias. Toutefois, il faut encourager le public à reconnaître ce qui a déjà été réalisé à cet égard et ce qui reste encore à accomplir.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'entreprendre une importante campagne de communications, afin d'augmenter la visibilité de la question de l'intégration de l'environnement et de l'économie. Les mécanismes de communications existants n'ont pas été totalement efficaces; il faut donc en élaborer de nouveaux et utiliser plus efficacement ceux sont déjà à notre disposition.

Une stratégie de communications, associée à un vaste horizon temporel, et dotée d'un support adéquat, est requise pour garantir à cette question un certain degré de profondeur et de cohérence. En conséquence, nous recommandons l'élaboration et la mise en oeuvre d'un important programme de communications et de participation ayant pour but de mieux faire comprendre l'intégration de l'environnement et de l'économie, et d'amorcer un dialogue national sur l'importance de cette intégration. Dans le cadre du programme, l'année 1989 ou l'année 1990 devrait être désignée «Année de l'environnement au Canada», le développement économique durable en étant le

thème central. Le programme devrait être conçu, appuyé et mis en oeuvre conjointement par les gouvernements, l'industrie, les syndicats et les organisations non gouvernementales, et devrait pouvoir profiter au maximum des

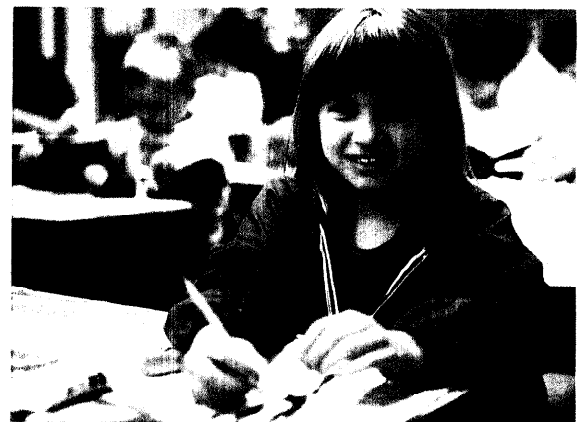
suggestions et commentaires des tables rondes sur l'environnement et l'économie.

Le projet de désignation d'une Année de l'environnement au Canada exigerait une planification d'envergure. L'idée derrière cette proposition est qu'on entreprendrait un effort majeur en vue d'attirer l'attention de tous les Canadiens sur les problèmes environnementaux et économiques. Le programme comprendrait notamment une importante couverture dans les médias, des livres et

articles commandités, des programmes télévisés, des programmes scolaires, des ateliers, des journées d'accueil et toute une gamme d'autres activités tout au long de l'année. Cette année-là, les premiers ministres pourraient amorcer une discussion formelle sur le sujet de l'intégration de l'environnement et de l'économie, et inscrire cette question à l'ordre du jour, sur une base régulière. Toutes les entreprises et maisons d'affaires du Canada seraient encouragées à ajouter une section sur l'environnement et l'économie dans leurs rapports publics. Les foires commerciales pourraient mettre un accent particulier sur les technologies et les produits environnementaux. En outre, on pourrait tenir une importante conférence

nationale sur le développement économique durable, permettant de mettre à jour et de mieux exposer plusieurs des aspects scientifiques, techniques, sociaux et culturels importants de cet objectif. Bien d'autres idées pourraient et devraient être incluses dans cette initiative, en particulier celles que les tables rondes sur l'environnement et l'économie pourraient susciter.

En tant que Groupe de travail, nous avons également identifié un besoin d'éducation à tous les niveaux de la société. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation de nos enfants face aux nouvelles réalités économiques et environnementales. Nous croyons aussi que nos enfants devraient disposer d'une meilleure connaissance de l'environnement, de telle sorte qu'ils puissent le traiter avec respect au moment où ils seront amenés eux-mêmes à prendre des décisions. Il faut changer les programmes scolaires pour leur faire mieux comprendre comment l'environnement et l'économie s'influencent réciproquement. Les jeunes canadiens apprendront ainsi dans quelle mesure leur bien-être futur dépend de cette interaction. Nous reconnaissons qu'il n'est pas possible de changer les programmes scolaires du jour au lendemain dans dix provinces et dans deux territoires. Néanmoins, nous soulignons que les changements peuvent commencer dès maintenant, si nous voulons que dans une dizaine d'années, nos enfants terminent leurs études mieux préparés à participer à des prises de décisions intégrées et à influencer des décisions dans ce sens.



RECOMMANDATIONS

Afin de favoriser la compréhension et la participation du public, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

6.1 Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, en collaboration avec le Groupe de travail et les tables rondes, devrait esquisser et mettre en oeuvre un important programme de communications et de participation, destiné à promouvoir une meilleure compréhension et à amorcer un dialogue national sur l'importance de l'intégration de l'environnement et de l'économie. Ce programme, élaboré et appuyé conjointement par les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales, devraient inclure deux événements majeurs:

- 1989 ou 1990 serait désigné l'année de l'environnement au Canada, avec comme thème central le développement économique durable;

- Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement organiserait une importante Conférence nationale sur le développement durable, en 1989 ou en 1990.

6.2 Les membres du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, de concert avec les ministres de l'Éducation et les tables rondes, devraient préparer un plan d'action en vue d'améliorer de façon substantielle l'enseignement de l'environnement et le degré d'éducation environnementale. Il faudrait accorder une attention toute spéciale à l'élémentaire et au secondaire. L'économie de l'environnement, en particulier, le concept de développement économique durable, devraient aussi être incorporés dans toutes les études secondaires et de premier cycle universitaire.

SUIVI

UN PROGRAMME DE CHANGEMENT

Ce Groupe de travail a déclenché certains mécanismes qui, à notre avis, apporteront des solutions réalistes. Une fois lancés, ces mécanismes entraîneront inévitablement des changements et des progrès. Nous ne pouvons trop souligner l'importance de la mise en oeuvre de nos recommandations, malgré les incertitudes entourant la mise en place de nouveaux mécanismes.

Afin d'assurer la mise en oeuvre des changements que nous avons proposés, et afin d'assurer la continuité jusqu'à la création des tables rondes sur l'environnement et l'économie, nous demandons au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement de prolonger d'un an le mandat du Groupe de travail. Cela nous permettrait de soumettre un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de nos recommandations.

En attendant, les commentaires et les discussions découlant de nos recommandations sont bienvenus. Le Conseil aura ainsi un aperçu complet et équilibré, de même qu'un rapport d'avancement, lors de sa réunion annuelle de 1988.

RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer un suivi des recommandations présentées dans ce rapport, le Groupe de travail fait les recommandations suivantes:

7.1 Chaque province et territoire, ainsi que le gouvernement fédéral, devrait élaborer un plan d'action indiquant comment il entend mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail.

7.2 Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement devrait prolonger le mandat du Groupe de travail jusqu'à la fin de septembre 1988, de sorte que ce dernier puisse examiner les progrès réalisés par tous les intervenants, dans la mise en oeuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

7.3 Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement devrait diffuser largement le rapport du Groupe de travail et susciter des commentaires et un débat public relativement à ses recommandations.

7.4 Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement devrait préparer une évaluation de l'efficacité des recommandations du Groupe de travail, et de leur mise en oeuvre. Le rapport d'évaluation devrait être présenté lors de la réunion annuelle du Conseil en septembre 1989.

Pour de plus amples informations sur le travail du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, veuillez contacter:

Le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Téléphone: (416) 739-4695

